

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature, & autres
remarques curieuses.*

F E V R I E R 1707.



A VERDUN,

Chez CLAUDE MUGUET,

M. DCC. VII.

Avec Privilege du Roi.

Extrait du Privilege du ROI.

PAR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSÉT, & Scellé; Il est permis au Sr. * * de faire imprimer vendre & debiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres du zems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni debiter ledit livre, sous quelque pretexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. * *, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & interêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.

Ledit Sr. * * a cédé son Privilege à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.



AVERTISSEMENT.

CE Journal, (que nous avons donné au public depuis trente mois, sous le titre de *Clef du Cabinet des Princes de l'Europe, &c.*) ayant eu un succès au delà de nos esperances, nous engage à prendre des mesures, pour le rendre à l'avenir plus commun dans certains endroits, & plus digne de la curiosité des Lecteurs, qui peuvent déjà s'être aperçus qu'on n'épargne aucune dépense pour établir de bonnes correspondances dans les Armées & dans les principales Cours de l'Europe.

On continuera d'en donner la suite au commencement de chaque mois sous ce titre, *Journal Historique sur les Matieres du tems*; qui contiendra ce qui se sera passé de plus interessant les mois precedents; l'on distribuera par mois séparés, ou par exemplaires complets, tout ce qui en a été imprimé depuis le mois de Juillet 1704.

On gardera toujours le respect qui est dû aux Personnes Sacrées, & à ceux qui par leurs Emplois sont revêtus de l'autorité des Souverains; les invectives & la medifance, ne devant jamais être permises à un Ecrivain, qui doit se contenter de rapporter simplement les faits Historiques. Cependant comme parmi les actions des Grands, il se rencontre souvent des choses qui ne sont pas du gout de tout le monde, nous ne laisserons pas de faire mention de tout ce qui aura du raport aux affaires generalles, sans pretendre donner atteinte au merite particulier des personnes dont on parlera.

AVERTISSEMENT.

Nous insererons dans cet ouvrage , les memoires des Ambassadeurs , les lettres des Princes , des Ministres , des Généraux d'Armées , les Traitez , les Harangues & les autres pieces de cette nature , qui viendront à nôtre connoissance , sans pretendre d'être garants de ce qu'on y aura avancé de trop fort ; nous adoucirons neanmoins les termes injurieux ou trop piquants , qui pourroient s'y rencontrer , sans rien ôter du sens , ni sans alterer la verité.

Ceux entre les mains de qui pareilles piéces tomberont , sont priés de nous les communiquer ; & ceux qui auront d'autres memoires à faire entrer dans ce Journal , peuvent aussi nous les adresser , en affranchissant le port des paquets , pourvu que ce ne soit pas des piéces satiriques ou injurieuses aux particuliers , & qui ne blessent point le respect qu'on doit aux Puissances.

69

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature, & autres remarques curieuses.

Fevrier 1707.

A R T I C L E I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTVGAL, depuis le mois dernier.

ANciennement les Romains ayant fait construire deux Temples joints ensemble, ils les dédièrent l'un à la *Vertu*, & l'autre à l'*honneur*. Ce double bâtiment qui n'avoit qu'une seule entrée, étoit construit de maniere qu'on ne pouvoit pas entrer dans le Temple de l'honneur, qu'en passant premierement par celui de la vertu, pour nous apprendre que la vertu est le premier pas qui conduit à l'honneur.

*Temples
dédiés à
l'honneur, &
à la vertu.*

L'honneur nous est representé sous divers caractères, parmi lesquels celui de la fidelité tient un des premiers rangs; aussi a-t'il toujours été suivi de l'applaudissement de ceux qui en connoissent le merite, & elle a été très-souvent recompensée par les Souverains, sous les yeux desquels elle a éclaté. S'il falloit des exemples de cette verité, l'hi-

stoire sainte & profane nous en fourniroit un très-grand nombre, même chez les Princes infidèles.

Mais sans nous engager dans les tems ténébreux de l'antiquité, nous trouvons de nos jours plusieurs Princes, qui éclairez des lumieres du Christianisme, pratiquent beaucoup mieux que les Payens & les Infidèles cette noble vertu, de recompenser la valeur & la fidélité.

II. Philippe V. Roi d'Espagne est de ce nombre; on a vû qu'il ne s'est pas contenté de donner les principaux emplois de la Monarchie aux personnes que son Conseil a jugé dignes de les bien remplir: Il a aussi gratifié en différentes manieres la plûpart des Ecclesiastiques, des Nobles, & des principaux du tiers Etat, qui dans les derniers troubles d'Espagne ont donné à Sa M. C. des marques de leur zèle & de leur fidélité.

Ce Prince informé qu'un de ses Sujets du Royaume d'Arragon, à qui on avoit proposé de reconnoître l'Archiduc pour Roi d'Espagne, avoit répondu; „ qu'après que
 „ la Junte, & tous les Etats de la Monarchie eurent appelé, reconnu, & couronné le Roi Philippe, il n'avoit pû se dispenser de lui prêter serment de fidélité; que tous les hommes du monde, ne pouvant pas le dispenser d'un serment fait à Dieu sur les saints Evangiles, il aimoit beaucoup mieux mourir, que de se damner en faussant sa foi & son serment; le Roi Catholique, dis-je, averti que ses ennemis avoient fait mourir cet Arragonois, parce que sa ferme fidélité avoit ébranlé celle de plusieurs timides; ordonna au Conseil
 d'A-

d'Aragon de délibérer sur les moyens d'honorer sa memoire & sa famille; il fut resolu d'ériger une pyramide avec une inscription, pour conserver à la posterité la memoire d'une action si digne de louange.

III. Antigonus disoit qu'il étoit facile de se garantir des embuches des ennemis connus; mais qu'il étoit difficile-d'empêcher la ruine d'une Monarchie, lors que les amis du Prince, & de l'Etat venoient à manquer de fidelité: On a vû en Espagne l'experience de cette verité; tant que les faux amis y ont été confondus parmi les bons, on n'a vû regner que confusion, nonchalance, & une espece de letargie, qui ébranla presque les fondemens de cette Monarchie; mais depuis qu'on a reconnu d'où provenoit la source de la division, & que les Partisans de la Maison d'Autriche ont eu occasion de lever le masque pour se joindre à l'Archiduc, cette separation a fait connoître au Roi Philippe ceux sur qui il pouvoit se fier; lesquels par leur zele & leur attachement, ont réparé la brèche que pouvoit avoir faite à son parti la desertion de plusieurs Seigneurs mal-intentionnez.

Cette desertion est plus avantageuse au Roi, & à l'Etat, que si ces sortes de gens étoient restez à la Cour avec un cœur plein de mauvaises intentions; car outre qu'on est dispensé de se défier d'eux, le parti qu'ils ont pris a donné lieu au Conseil de Madrid, de faire publier un Decret, par lequel les biens de feu l'Amirante de Castille, ceux des Comtes d'Oropesa, de Galvez, de Cifuentes, de la Corsada, de las Amaynelos, de Elda, & de plusieurs autres ont été confis-

*Decret
pour confis-
quer les
biens des
Rebelles.*

qués,

quez, & les revenus, qui sont très-considérables, sont destinez aux dépenses de la guerre.

Revocation des alienations des biens de la Couronne.

IV. Le Conseil de Madrid a trouvé un autre expedient pour fournir aux dépenses de la guerre, sans surcharger les peuples; c'est d'y employer les revenus de certains droits de la Couronne alienés à des Seigneurs particuliers par les Rois Predecesseurs de celui d'aujourd'hui; parmi ces alienations, il y a les droits qu'on appelle, *d'Alcavalas, Tercias-reales, Cientos, Millones*, & quelques autres. Par ce même Decret le Roi promet de dédommager les interressez aussitôt que la situation des affaires du Royaume le permettra. Ceux qui se plaisent dans le trouble d'un Etat crurent d'abord, ou du moins publierent que les personnes de distinction, à qui l'on diminueoit considérablement leurs revenus, s'opposeroient à l'exécution de ce Decret; cependant ces bons ou mauvais Politiques n'ont pas accusé juste, puis que ces Seigneurs Espagnols, bien loin de se plaindre, sachant que ces revenus étoient destinez pour la défense du Royaume & de la Religion, se sont contentez de retrancher leurs équipages, & les dépenses de leurs maisons.

Gratifications faites par le Roi d'Espagne.

V. Le Roi pour recompenser leur zele, en a déjà gratifié plusieurs, soit en leur donnant des Emplois dans ses Armées ou près de sa Personne; soit en nommant parmi les Ecclesiastiques les Sujets plus remplis de merite aux Benefices; soit enfin en leur distribuant les Commanderies des Ordres militaires qui viennent à vaquer. Sa Majesté a donné l'Evêché de Corduë, à Don Juan Bonilla,

Matières du tems, Fevrier 1707. 73
nilla, de l'Ordre des Trinitaires; la Com-
manderie de las Elias, Ordre d'Alcantara,
au Marquis de Montalegre; celle de Bati-
mentos de Leon, Ordre de Saint Jaques,
au Duc de Popoli; celle de Batimentos de
Montieno, du même Ordre, à Don Juan Ca-
raccioli; ce Prince a encore donné des Ti-
tres de Castille à Don Diego de Toleda &
à Don Baltazar Carlos Perez de Vivero, &
fait plusieurs autres gratifications, qu'il se-
roit trop long de rapporter.

VI. Le Maréchal Duc de Berwick, après
avoir réduit Cartagene, comme nous l'a-
vons remarqué le mois dernier, mit les
Troupes qu'il commandoit en quartier d'hy-
ver, & ayant eu ordre de se rendre à Madrid,
il y arriva le 5. Decembre & y fut reçu du
Roi & de tous les Grands de la Cour, avec
toutes les marques de consideration dûes à
ses services.

*Mr. de Ber-
wick arrive
à Madrid.*

VII. Le quinze du même mois, le Mar-
quis de Bay, Lieutenant General, s'étant
présenté devant Alcantara, avec une partie
des Troupes qui sont sous son Comman-
dement, réduisit cette Ville sous l'obéissan-
ce du Roi Philippe, l'ayant prise la nuit par
escalade; la Garnison Portugaise (qui étoit
aussi nombreuse que le Corps commandé par
le Marquis de Bay) fut partie passée au fil de
l'épée, partie faite prisonniere de guerre. On
y a trouvé 38. pieces de Canon qui étoient,
lors que les Portugais, sous Milord Gallo-
way, s'en emparerent le 14. Avril 1706. par
la trahison du Gouverneur. Nous avons don-
né ailleurs, * la description de cette Place

*Mr. de Bay
prend Al-
cantara.*

&
* Voyez Tom. IV. de cet Ouvrage pag. 383. &
Tom. V, pag. 8.

& quelques remarques historiques sur l'Ordre militaire d'Alcantara. On y a aussi trouvé beaucoup de poudre, de Boulets, & deux cens chariots, qui, deux jours auparavant, y avoient apporté quantité de munitions de bouche & de guerre, pour mettre dans les Magazins.

*Age du
Roi d'Espa-
gne.*

VIII. Le 19 du mois de Decembre, on celebra à Madrid avec beaucoup de magnificence l'Anniversaire de la naissance du Roi d'Espagne, qui entra dans sa vingt-quatrième année. Il y eut à cette occasion une course à la lance, au dard & à l'épée, où S. M. courut avec le Duc de Medina Sidonia, le Connestable de Castille, les Ducs d'Arré, de Popoli, les Comtes d'Aguilar, de Pinto, & plusieurs autres Seigneurs de sa Cour, qui admirerent tous l'adresse & la vigueur de leur jeune Monarque.

*Mort du
Roi de Por-
tugal.*

IX. Pendant que la Cour de Madrid étoit en joye, celle de Lisbonne étoit en pleurs, à cause de la mort du Roi de Portugal, qui arriva le 9. du mois de Decembre dernier, de la maniere dont nous le remarquerons plus au long dans l'Article destiné à annoncer la mort des personnes illustres. A peine ce Prince eut les yeux fermés, que les Herauts d'armes, proclamerent pour Roi, avec les formalitez ordinaires, Dom Juan François Antoine Prince de Bresil, fils aîné du defunt, qui vint au monde le 24. Octobre 1689.

*Dom Juan
son fils pro-
clamé Roi.*

La suite du tems nous apprendra, si ce jeune Prince reparera la perte que les Alliez ont faite dans cette occasion, & si le mariage que le feu Roi vouloit faire de ce fils, avec une Archiduchesse d'Autriche, aura son acom-

Matières du tems. Fevrier 1707. 75

acomplissement: si cette alliance est du nombre de celles qui sont écrites au Ciel, elle aura son effet. Cependant on s'aperçoit déjà que cette mort apportera du changement, ou du moins du retardement aux expéditions que les Alliez pretendoient de faire cette année en Espagne: ils viennent de mettre en usage ce commun Proverbe, *qu'à quelque chose malheur est bon.* Car si la tempête n'avoit pas maltraité la Flote de l'Amiral Schowel, & qu'elle n'eût pas été obligée de relâcher à Lisbonne, il seroit, peut-être, déjà arrivé une revolution en Portugal, chagrinante pour plus d'une Puissance.

*Cette mort
apportera du
changement.*

Dés le lendemain de la mort du Roi, une grande partie des Bourgeois de Lisbonne, crioient par la Ville, *Vive Dom Juan nôtre Roi, qui nous donnera la Paix & chassera les Heretiques de son Royaume.* Ce tumulte effraya d'abord le Comte de Rivers, General des Troupes Angloises qui sont sur la Flote, & qui étoient destinées pour aller dans le Royaume de Valence, au secours de l'Archiduc. Il assembla un Conseil de tous les principaux Officiers de sa Nation, tant de terre que de Mer, où il fut resolu de dépêcher un Exprés à Londres, pour informer la Reine de la scituation des esprits Portugais, & cependant de faire entrer dans Lisbonne quelques Compagnies de Soldats Anglois, sous pretexte de servir de garde aux Generaux.

*Les peuples
de Lisbonne
demandent
la paix.*

Effectivement le Comte de Rivers fit mettre une Garde de cinquante Fusiliers devant sa porte; il en donna une de trente hommes au Comte d'Essex, & voulut en envoyer une autre chez le Sieur Methwin Envoyé

Consternation des Anglois qui sont en Portugal.

*Mesures
prises par
leurs Gene-
raux.*

voyé Extraordinaire d'Angleterre, qui plus hardi qu'eux, la refusa, prétendant que son caractère de Ministre d'une tête Couronnée, le mettoit à couvert de toute insulte. On ne jugea pas à propos que la Flotte restât enfermée dans le Port de Lisbonne; l'Amiral Schowel la fit descendre le Tage, jusques au dessous de Beihem, & hors de la portée du Canon de la Tour, bâtie au milieu de la Riviere, & qui ferme l'entrée du Port. Dans cet endroit-là l'Amiral Schowel, fit mettre ses chaloupes à l'eau, & disposa toute chose pour débarquer promptement toutes ses Troupes, en cas de besoin: Voilà la situation où étoient les affaires en ce País-là lors du départ des dernières lettres qui en sont venuës. Cependant on y faisoit des preparatifs pour le couronnement du nouveau Roi, après lequel on verra le parti qu'il prendra.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.*

*Stanislas I.
donne part
de son ave-
nement à la
Couronne.*

I. **M**onsieur de Cronstrom, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suede à la Cour de France, ayant été chargé d'une lettre de Créance de Stanislas I. Roi de Pologne, pour donner part au Roi de son avènement à la Couronne, & de l'abdication du Roi Auguste, s'acquitta de sa Commission le 28. du mois de Decembre, dans une Audience publique où il eut à Versailles; Mr. de Sainctot Introdacteur des Ambassadeurs, fut prendre ce Ministre à Paris, & le conduisit à la Cour avec les ceremonies ordinaires:

res : Peu de jours auparavant il en avoit averti tous les Gentilshommes Suedois & Polonois, qui étoient à Paris, lesquels se firent un honneur de grossir sa suite, qui fut très-nombreuse. Voilà le premier pas de la souveraineté libre du Roi Stanislas, puisque jusques à present son titre lui avoit été disputé: Comme il est redevable de sa Royauté au Roi de Suede, il a voulu que les Ministres de ce jeune & Glorieux Monarque, publiassent les premiers dans les Cours Etrangères, le couronnement d'une entreprise aussi difficile que celle qu'il vient de terminer.

II. Le Pape a érigé en Abbaye le Prieuré des jacobines de Poissy, qui sera à la nomination du Roi. Poissy est une petite Ville sur la Seine, à cinq lieuës de Paris; célèbre par la naissance de S. Loüis, & par le Coloque qui s'y tint en 1560. en présence du Roi Charles IX. & de la Reine Catherine de Medicis, qui étoit pour-lors Regente: Cette Assemblée étoit composée des Cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Châtillon, de Lorraine, d'Armagnac, de Guyse, de plusieurs Evêques & Docteurs Catholiques, d'une part; & de quelques Ministres Calvinistes, d'autre; dont Théodore de Bèze étoit le Chef. On voulut y examiner les raisons qui avoient séparé de l'Eglise ceux qui suivoient la Doctrine de Calvin, & tâcher par la douceur & par de solides raisonnemens, de les réunir. Les Auteurs ont parlé différemment sur les matières de cette Conference; mais ils conviennent presque tous, que les Ministres Protestans commençoient à se radoucir, & à se rapprocher du giron de l'Eglise, qu'ils reconnoissoient déjà être la véritable,

Prieuré de Poissy érigé en Abbaye.

Coloque de Poissy.

ritable, fondée par les Apôtres: lors que le Cardinal de Ferrare, Legat du saint Siege, étant arrivé à Poissy, accompagné du P. Jacques Laynes Général des Jésuites; l'un & l'autre représenterent à la Reine, qu'elle n'avoit aucun droit de tenir de pareilles Assemblées, où il s'agissoit d'une matiere de Foi; refuserent d'écouter, ni de disputer avec les Ministres; les traiterent de Singes, de Loups & de Serpens; ce qui aigrit si fort les esprits, que l'Assemblée se separa * infructueusement.

*Evêque de
Quimper-
Corentin.*

*Gratifica-
tion pour le
Cardinal de
la Trimoüille.*

*Arrêt con-
tre les Au-
gustins dé-
chauffez.*

III. Le 24. du mois de Decembre, le Roi nomma l'Abbé de Ploëve, parent du Maréchal de Château-Renaud, à l'Evêché de Quimper-Corentin, dont il étoit déjà Grand Vicaire.

IV. Sa Majesté a donné au Cardinal de la Trimoüille, la pension de six mille livres sur le Clergé qu'avoit feu Mr. le Cardinal de Coislin.

V. L'affaire des Augustins Déchauffez de la Place des Victoires, connus sous le nom de Petits-Peres, * fut jugée au Conseil d'Etat du Roi, au mois de Decembre dernier. Cet Arrêt foudroyant, ordonne au Vicaire-Generel de l'Ordre, d'éloigner de Paris les Chefs de parti y dénommez: le même Arrêt leur ordonne de faire murer les portes de leur jardin qui donnent sur la ruë; de condamner les portes des Chapelles & Tribunes qui donnent dans la ruë, d'ôter les parquets & lambris de leurs chambres, de laisser croître leurs barbes, leur interdit l'usage des matelas, devant coucher sur la paille; leur

* Voyez Mezerai Tom. VI. pag. 53.

* Voyez Tom. V. de cet Ouvrage.

leur défend de sortir du Convent passé 8. heures du soir ; & enfin leur prescrit l'observation de quelques autres regles de l'Ordre, dont quelques-uns s'étoient un peu trop relâchez.

VI. On a mis en prison à Paris un Jacobin, accusé d'avoir donné le faux avis touchant Mr. de Fequerolles, dont nous parlâmes le mois dernier : s'il vient à être convaincu de ce crime, il n'y a pas de doute qu'on ne lui fasse subir la peine qu'il merite par la Loi du Tallion.

*Jacobin
emprisonné
& pourquoi.*

VII. Le Roi a donné à Mr. le Marquis d'Allegre, qui est toujours prisonnier en Angleterre, la Charge de Lieutenant General du haut Languedoc, vacante par la mort du Marquis de Cauviffon.

*Emploi
donné à Mr.
d'Allegre.*

VIII. Sa Majesté a donné à Mr. le Marquis de Chamillart la survivance de la Charge de Secretaire d'Etat pour la Guerre, que M. son pere exerce à la satisfaction de Sa M.

*Survivance
donnée à
Mr. de Chamillart le
fils.*

IX. Huit Lieutenans Generaux ont été nommez par le Roi, pour servir la Campagne prochaine dans l'Armée de Flandres sous Monsieur le Duc de Vendôme ; Ce sont, Messieurs le Comte de Gassé, le Comte de Gassion, le Marquis de Biron, le Comte de Chamerault, le Marquis de Magnac le Chevalier du Rosel, le Prince de Birckenfeld, & le Duc de Guiche. La nomination des Maréchaux de Camp & des Brigadiers devoit se faire incessamment.

*Officiers
Generaux
pour l'Ar-
mée de Flan-
dres.*

X. Par une Declaration du Roi du second Janvier, Sa Majesté a prorogé pour les mois de Janvier, Fevrier & Mars de la presente année, le terme fixé & expiré au dernier Decembre, pour faire enregistrer & convertir les Billets de Monnoye en Billets des

*Declara-
tion tou-
chant les
billets de
Monnoye.*

Fer-

Fermiers ou Receveurs Generaux , en la maniere prescrite par une autre Declaration , dont nous avons fait mention le mois dernier : * Il est aussi porté par cette nouvelle Declaration , que les Billets de Monnoye qui resteront dans le Commerce ne porteront à l'avenir aucun interêt. Il y a plusieurs usuriers qui ont lieu de s'en consoler , puis qu'ils ont eu ces Billets à très-vil prix, s'étant prévalu du besoin que certains particuliers, (qui en étoient porteurs,) avoient d'argent comptant : Il avoit été juste, si on avoit pû les reconnoître, qu'on ne leur eût remboursé que la somme qu'ils avoient donnée pour acquérir ces Billets; car c'est cette concussion qui a causé presque tout le desordre qu'on a vû pendant quelque tems dans le Commerce à l'occasion de ces Billets. Les Juifs , dit-on, y ont eu bonne part; mais il est certain que les seuls Bourgeois de la Palestine n'ont pas fait toutes les concussions, & que certains Juifs baptisez y ont beaucoup profité.

*Billets de
Monnoye
pour le Cler-
gé.*

Le bruit s'est répandu à Paris que le Clergé de France, voulant donner de nouvelles marques de son zele pour le bien de l'Etat, & de son attachement pour le service du Roi, alloit prendre pour vingt millions de Billets de Monnoye, pour les convertir en rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris à cinq pour cent; on prétend qu'il n'y aura que les Benefices de la premiere & seconde Classe, qui se distribuëront ces vingt millions, au prorata de leurs revenus; en laissant néanmoins la liberté aux autres de faire un semblable emploi de leurs deniers,

ce

* Voyez Janvier pag. 3.

Matières du tems. Fevrier 1707. 81
ce qui seroit fort avantageux pour le Commerce, & ne diminueroit en rien les revenus de l'Eglise.

XI. Mr. l'Archevêque d'Aix, ayant voulu installer les Jésuites dans l'Université de cette Capitale de Provence, & mettre le Pere St. Just en possession d'une Chaire de Professeur; les Docteurs de la Faculté de Theologie s'y sont vigoureusement opposés; & comme cet Archevêque les a interdits, cela a fait naître un gros procès au Conseil. L'Université d'Aix se dit sœur de la Sorbonne, & prétend que cette parentée lui fera faire des mouvemens pour soutenir ses Droits.

*Jésuites
refusés dans
l'Université
d'Aix.*

XII. Messire Jean Orry, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Conseiller Secretaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances, fut reçu le 29. Decembre Président à Mortier au Parlement de Metz, en la Place de Messire Guillaume Vallieres, Président aux Requêtes du Palais, & Secretaire du Roi.

*M. Orry
Président à
Metz.*

XIII. Samedi huitième Janvier, à 7. heures & un quart du matin, Madame la Duchesse de Bourgogne accoucha heureusement d'un Prince à Versailles, que le Cardinal de Janson, Grand Aumonier de France ondoya. Dès que le jeune Prince fut emmailloté, le Roi lui mit le Collier de ses Ordres, en disant, *Duc de Bretagne je te fais Chevalier.*

*Madame
de Bourgogne
accouche d'un
Prince.*

Cette naissance a produit une joye universelle dans tout le Royaume; les Cours Souveraines, & tous les Ministres étrangers, furent à Versailles faire des complimens au Roi. Le dixième Janvier on en chanta le *Te Deum* dans la Metropolitaine de Pa-

*Il est nommé
par le Roi
Duc de Bre-
tagne.*

82 *Journal Historique sur les*
ris, où assisterent le Clergé, Monseigneur
le Chancelier à la tête du Conseil, le Par-
lement, la Chambre des Comptes, la Cour
des Aides, & le Corps de Ville. Les réjouis-
sances publiques ont continuées pendant
plusieurs jours dans Paris, & elles durent en-
core au moment que nous finissons cet ar-
ticle. Cette étrene, que le Ciel vient de
donner au Royaume de France au com-
mencement de cette année, semble lui
promettre d'autres marques de sa faveur.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **C**E n'est qu'avec une extrême douleur,
que le Pape void les desolations que
la guerre cause dans presque toute la Chrétien-
té; la Sainteté craignant que le grand nom-
bre de troupes Protestantes, qui se sont re-
penduës en Italie, en Espagne & en Portu-
gal, où elles exercent publiquement leur Re-
ligion, n'apporte un notable préjudice à
l'Eglise, a redoublé ses soins près des Prin-
ces Catholiques pour les exhorter à la Paix;
Et comme le S. Pere reconnoit que cet ou-
vrage doit plutôt partir de la main de Dieu
que de celle des hommes, sa Sainteté a or-
donné un Jubilé général & universel, dont
l'ouverture se fit à Rome au mois de De-
cembre dernier. Le Bref qui doit être en-
voyé dans tous les Diocèses de la Chrétien-
té, ordonne de jeûner trois jours, de se con-
fesser, de communier, de visiter les Eglises
prescrites, d'y prier Dieu pour la Paix
générale, & pour tous les besoins de l'Egli-
se;

*Jubilé
universel
pour la paix.*

Matières du tems. Fevrier 1707. 83
fe; les Mandemens des Evêques, expliqueront plus au long les volontez du S. Pere, & les devoirs des fideles.

II. La dernière revolution des Pais-Bas, ayant obligé l'Internonce qui residoit à Bruxelles, de se retirer ailleurs, tant par le peu de respect que les vainqueurs avoient pour son Caractere, que parce qu'on voulut l'obliger de faire des demarches contraires à son Ministère; Le Pape a resolu de renvoyer ce Ministre à Bruxelles, sur ce que Milord Marlborough lui a promis par écrit, qu'on ne l'obligera point de faire, de signer ni d'assister dans aucun Acte, où il soit fait mention de l'Archiduc, en qualité de Roi d'Espagne, ou de Duc de Brabant. Cette autorité de Milord Marlborough, dans une occasion pareille, lui fait beaucoup d'honneur; Je ne sçai si la fierté de la Cour de Vienne s'en accommodera aisément; Oüy sans doute, parce que le besoin qu'on a de son credit en Angleterre & en Hollande, doit obliger l'Empereur, de passer legèrement sur certaines consideratioes, qui dans un autre tems auroient blesez la Dignité Imperiale.

*Internonce
du Pape re-
tourne à
Bruxelles.*

III. Ce fut le 19. du mois de Novembre que les Imperiaux prirent d'assaut le Château de Tortone, après un siege de six semaines, pendant lesquelles le Gouverneur Espagnol, qu'on appelle Don-Ramirez, fit une résistance digne d'un veritable homme de guerre, quoi que sa garnison, qui au commencement du siege étoit de quatre cens hommes, eût été reduite à deux cens.

*Prise du
Château de
Tortonne.*

IV. Le Château de Casal, que Mr. de Savoye avoit assiegé, n'a pas fait une moindre

*Château de
Casal rendu.*

dre deffense ; mais le Gouverneur, qui se voyoit sans esperance de secours, ne jugeant pas à propos d'attendre la dernière extrémité, capitula le 6. De cembre, & obtint une Capitulation pareille à celle que Mr. le Duc de Vendôme accorda au Sr. Deshais Gouverneur de Verceil en 1704. qui étoit de laisser aux Officiers leurs armes & leurs bagages, de faire sortir la Garnison par la brèche, de la defarmer sur le glacis, & d'être les uns & les autres prisonniers de guerre.

Après la reduction de cette Place, les troupes qui avoient servi à cette expedition ; furent envoyées en quartier d'hiver ; celles de l'Electeur Palatin furent dispersées dans les Etats du Grand Duc de Toscane ; celles du Roi de Prusse dans le Parmesan & le Plaisantin, qui sont Fiefs de l'Eglise, où ces Soldats Protestans vivent comme à discretion. Quatre Grenadiers de Brandebourg, étans logés chez un bon Manant, dans un Village à huit mille de Parme, leur Hôteesse avoit orné le 20. Decembre une Image de saint Thomas, qui étoit le Patron de son Mari, & dont la Fête devoit se celebrer le lendemain ; ces Soldats, dis-je, enleverent l'Image & toutes les marques de devotion de ces bonnes gens, & voulurent les brûler, (du moins en firent ils le semblant ;) mais l'Hôte racheta le Portrait de son Patron, pour douze pistolles de Rome, qui vailent environ vingt écus de France. On peut juger de là des autres irreverences que pareils Soldats font en Italie.

V. Le Prince Eugene de Savoye, se dispose d'aller faire un voyage à Vienne, pour assister au Conseil qu'on doit y tenir au mois
de

Matières du tems. Fevrier 1707. 85
de Fevrier, touchant les operations de la
Campagne prochaine. Ce Prince ayant fait
convoquer les Etats de Milan, leur a de-
mandé un subside de trois millions d'écus
pour les besoins de son Armée, outre les
fournitures qu'on est obligé de faire à ses trou-
pes pendant le quartier d'hiver : la Ville de
Milan est taxée à 200. mille écus.

*Subside
que le Prince
Eugene de-
mande au
Milanais.*

Cette demande est un peu forte pour des
peuples, qui croyoient qu'en changeant de
maître, leur condition deviendroit meilleure;
Il y a apparence que les peuples de Milan,
imiteront bien-tôt les Brabançons & les Fla-
mans, lesquels se plaignent déjà qu'ils payent
des plus gros subsides qu'ils ne faisoient l'an-
née dernière ; mais c'est le sort des gens qui
aiment le changement, de se plaindre tou-
jours de leur condition presente ; car quoi
qu'il leur arrive, ils ne sont jamais contents :
Il n'y a que certains particuliers qui profitent
des revolutions des Etats ; le peuple est tou-
jours l'Animal qui porte le plus gros fardeau
des impositions publiques.

Ce murmure vient souvent de ce que les
Conquerans, songent plutôt à envahir les Pro-
vinces, qu'à gagner le cœur des peuples con-
quis ; On a eu raison de comparer ces sortes
de Conquerans, à un Torrent qui ayant inon-
dé les plaines, se retire peu de jours après,
ne laissant que les vestiges des desordres que
son impetuosité a causés ; La victoire de-
pend souvent du hazard ; mais l'usage de la
victoire est entre les mains du vainqueur ;
Il doit être en garde contre l'orgueil & la pre-
sompion, qui sont presque toujours les écueils
des hautes fortunes. Pour regner paisiblement
dans une Province ou dans une Ville nou-

vement soumise, il en faut caresser les peuples, ne les point surcharger d'Impôts ; & n'en exiger que des subides modiques ; c'est là un moyen assuré de faire oublier les premiers Maîtres, & de leur faire trouver leur nouveau joug plus léger.

Les Turcs, tout barbares qu'ils sont, montrent dans cette occasion, à quelques Puissances Chrétiennes, l'Art de regner ; car à mesure qu'ils soumettent les Provinces, ils laissent les peuples jouir de leurs libertez & de leurs Privileges, se contentant d'un modique Tribut, & de l'obligation où sont tous les Sujets d'aider & de servir leurs Souverains en tems de guerre : cette Politique s'est manifesté & se manifeste tous les jours à l'égard des Provinces de Transilvanie, de Moldavie & de Walachie ; La Nation Hongroise qui n'ignore pas les maximes du Gouvernement des Ottomans, ni celles de la Domination Allemande, convient que quelque preference que des Chrétiens dussent donner à cette dernière Puissance, *le joug de la Domination des Turcs, est beaucoup plus supportable, disent-ils, que celui des Autrichiens.* Ce sont-là les termes qu'ils ont eux-mêmes employés dans plusieurs occasions, & même dans les griefs qu'ils donnerent dernièrement aux Mediateurs à Tirnav.

Contributions offertes par le Duc de Parme.

VI. Le Duc de Parme se plaint fort de cette oppression ; il a déjà offert quatre-vingt mille Ducats de contribution au Prince Eugene, afin qu'il dispensât ses Etats du quartier d'Hyver des Allemands ; & comme ces offres n'ont pas paru suffisantes au General de ces Troupes, la Duchesse de Parme a écrit à l'Imperatrice Douairiere sa sœur,
pour

pour la prier d'interceder auprès de l'Empereur son neveu, afin qu'en faveur d'une Princeſſe de ſon ſang, il veuille diſtinguer le Parmeſan des autres Etats d'Italie: l'Impératrice en parla effectivement à l'Empereur, qui répondit à ſa mere, *Madame, nous ne ſommes plus dans le tems que les femmes & les moines régloient la conduite des Empereurs, & diſpoſoient de leurs Armées.* Une pareille réponſe n'eſt pas fort conſolante pour une mere.

VII. Milord Peterborough a emprunté quelque argent à Genes pour le ſervice de l'Archiduc, & ſous le cautionnement de la Reine regnante d'Angleterre. On a même débité que cet argent ayant été mis ſur une Fregate Angloiſe, pour le porter en Eſpagne, elle avoit été priſe par deux Arimateurs François, qui l'avoient conduite à Final.

M. Peterborough emprunte de l'argent aux Genoïs.

Ce Milord a fait publier une eſpece de Maniſeſte, pour ſe juſtifier de ce dont on l'accuſe, d'être cauſe que l'Archiduc n'eſt pas le Maître des deux Caſtilles, pour n'avoir pas conduit aſſez tôt ce Prince à Madrid, lors de l'éloignement du Roi Philippe, & de s'être dans cette occaſion oppoſé aux ſentimens de Milord Galloway, & des Généraux Portugais. Mr. Peterborough ſoutient au contraire, que trop de precipitation & un manque de precaution du Comte de Galloway avoient perdu les affaires des Alliez en Eſpagne, & aliéné l'affection que pluſieurs Eſpagnols avoient pour la Maiſon d'Autriche. Je ne déciderai pas qui des deux Milords a plus de raiſon: Cependant l'Archiduc fut bien près de Madrid, & les Caſtillans n'en devinrent pas plus traitables en ſa faveur.

Maniſeſte de ce Milord.

ARTICLE IV.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. ^{de} ON a parlé diversément des motifs qui ont pû engager le Roi Auguste de signer un Traité de Paix, en apparence, si opposé à sa gloire. Les uns ont crû qu'il y avoit été porté par le peu de fondement qu'il faisoit sur l'amitié & la fidelité des Polonois, & d'autres que c'étoit une nécessité indispensable, pour conserver ses Etats hereditaires de Saxe, qui se trouvoient menacés d'une ruine inévitable par l'irruption des Suedois; mais le secret qu'on a gardé dans la negociation de ce Traité, sans en faire aucune participation aux Polonois, à l'Empereur, ni à l'Empire, de qui le Roi Auguste sembloit devoir attendre quelque secours dans cette dure extremié; ce secret, dis-je, a surpris les plus raffinés dans la Politique, & ne prouve que trop le mécontentement de ce Prince envers la Cour Imperiale, qui, à ce qu'on pretend, l'avoit engagé à faire la guerre au Roi de Suede, sous promesse de lui donner sous main des secours, qui ont été sans effet, à cause que les troubles d'Hongrie, & la guerre d'Espagne, ont occupé toutes les forces de l'Empereur.

Ceux qui font attention aux differents mouvemens que se sont donnés le Roi de Prusse, le Duc d'Hannover, & quelques autres Princes Protestans, pour apaiser les troubles de Pologne, croyent, avec quelque peu
de

Matières du tems. Fevrier 1707. 89
de raison, que ces Princes ont eu bonne part à la negociation de cette Paix, bien que par des raisons de politique, leurs noms ne paroissent pas dans le Traité. On vient de me communiquer une lettre venuë de la Cour de Brandebourg, qui, si elle accuse juste, develope une partie du mystere. Le Public ne me sçaura pas mauvais gré de lui en procurer la lecture, sur laquelle chacun fera telles reflexions qu'il jugera à propos.

*Lettre écrite de Berlin le 7. Janvier 1707.
sur les motifs de la Paix de Pologne.*

JE ne doute pas, Mr. que le Traité de la Paix du Nord, n'ait été pour vous, comme il a été pour bien d'autres, un sujet de surprise & d'étonnement. Car peu de gens s'attendoient à voir si-tôt cette guerre terminée. Ceux qui ont blâmé le Roi Auguste dans cette occasion n'ont pas encore penetré la fin de la politique de ce Traité. Pour moi, je n'ai jamais douté qu'il n'y eût du mystere. J'ai neanmoins de la peine à donner une créance absoluë, au bruit sourd qui se repand ici; sçavoir que si ce Prince avoit abandonné sa Religion pour la Couronne de Pologne, il venoit de renoncer à la même Couronne pour travailler avec plus d'efficace à l'avancement de la Religion Protestante.

La grimace, dit-on, qu'il fit pour monter sur le Trône Polonois, étoit nécessaire en ce tems-là, mais aujourd'hui il juge plus à propos de se ranger du parti Protestant, parce qu'il y trouve plus de solidité pour l'avancement de sa Maison, dans l'esperance qu'il a, aussi bien que Sa Majesté Prussienne, qu'un jour leurs en-

*Lettre sur
le même sujet.*

fans,

sans, pourront parvenir au Trône Imperial, au cas qu'on vienne à bout, (comme on l'espère) de le rendre alternatif, entre les Princes Protestans & les Catholiques. On prétend que les fondemens en furent jettés à la Haye l'Été dernier, lors du voyage de Sa Majesté Prussienne en ce Pais-là.

Cet établissement n'a rien d'opposé à la Bulle d'or, puis qu'elle admet sans distinction tous les Electeurs seculiers, à être élus Empereurs. Si la Religion Protestante, étoit un sujet d'exclusion à la dignité Imperiale, elle devroit aussi exclure les Princes qui la professent de la dignité Electorale, & sur ce pied-là, il faudroit refondre cette Constitution Imperiale, où l'on lit dans l'Article II. paragraphe dixième, que non seulement un Electeur peut être élu Empereur par ses Co-Electeurs, mais aussi qu'il peut se donner lui même sa voix, si elle lui est nécessaire pour avoir la pluralité.

Ce nouveau Reglement peut donc se faire, sans prejudicier à la Bulle d'or : Il est certain que les Princes de la Maison d'Autriche ne s'y opposeront que très foiblement, tant parce que l'Empereur d'aujourd'hui n'a point d'enfant mâle, que parce qu'on pouroit lui opposer, que sous son Regne & celui de feu l'Empereur son Pere, plusieurs Articles de cette Constitution ont été violez, au préjudice des Princes, Etats & Villies libres de l'Empire, dont on pouroit lui demander la reparation.

On n'a rien à craindre de la part des Princes Catholiques de l'Empire; il n'y a que deux Maisons capables d'y porter quelque obstacle, qui sont celles des Electeurs de Baviere & Palatin; mais outre que cet établissement ne leur
por-

Matières du tems. Fevrier 1707. 91
porteroit nul préjudice, puis qu'ils auroient la même expectative que les Electeurs Protestans, lors qu'il seroit autour des Catholiques de monter sur le Trône Imperial. Outre, dis-je, qu'on ne feroit que les confirmer dans un droit qu'ils ont presque perdu depuis quelques siècles, ces deux Princes, quand même ils seroient bien unis, ne sont pas assez puissans pour balancer le crédit du parti Protestant. Les trois Electeurs de la Religion, (Brandebourg, Saxe & Hannover,) seront certainement appuyez dans l'Empire, des autres Princes de leur Communion, & en cas de besoin, chez les Etrangers, par les Rois du Nord, les Hollandois & même par la Couronne d'Angleterre, qui dans toutes les occasions, donne des marques essentielles de ses bonnes intentions pour l'avantage & l'accroissement de nôtre Religion.

Si ce projet peut avoir son accomplissement, il coupera racine à toutes les inimitiez & les jalousies que cause la diversité de Religion dans un Etat composé de plusieurs Souverains, & dont le Chef étant toujours Catholique, les Protestans trouvent rarement justice à son Tribunal, ni dans les Diettes, quoi que leurs plaintes y soient souvent portées.

Voilà, dit-on, quel doit être le fruit de l'abdication du Roi Auguste; ce qu'il y a de certain, c'est que les trois Electeurs Protestans, avec les Princes de leur Maison, peuvent, dans le besoin, mettre cent cinquante mille hommes sur pied, & les entretenir de leurs propres revenus, sans le secours d'aucun Allié. Vous jugez bien, Mr. que de pareilles forces, dans la situation présente des affaires d'Allemagne, sont plus que suffisantes pour
l'exé-

l'exécution de ce glorieux projet, lequel mettroit pour toujours nôtre Religion en sûreté contre ceux qui voudroient la détruire ; Dieu permettra peut-être un jour qu'elle primera en Germanie, comme elle fait déjà dans quelques autres parties de l'Europe. Prions ce même Dieu &c.

Autres raisons opposées à l'agrandissement de la Maison d'Autriche.

II. On allegue une autre raison qui a précipité la Paix de Pologne, & la réunion des Rois de Suede & Auguste : C'est la maniere, dit-on, dont l'Empereur & ses Alliez, usent de leurs victoires, étant de l'intérêt des Princes de l'Empire de mettre de justes bornes à l'ambition demesurée de la Maison d'Autriche.

Cette Maison, disent-ils, s'acroit tous les jours au préjudice des autres Princes du voisinage ; lors que les Royaumes de Boheme & de Hongrie étoient électifs, tous les Princes de l'Empire, pouvoient esperer d'y être appellés, ou quelqu'un de leur famille ; la Maison d'Autriche a fermé la porte à cette esperance, s'étant par autorité, & non par aucun droit, attribué l'heredité de ces Royaumes.

Les moindres prosperitez de cette Maison, ajoute-t'on, ont toujours été funestes à quelques Princes ou Etat de l'Empire ; elle a dépotillé plusieurs Villes libres de leurs privileges, s'est approprié leurs revenus, Elle a étendu sa Domination dans tous les Cercles de l'Empire ; Elle s'est emparée en dernier lieu des Etats de Baviere, Cologne, Liege ; &c. Elle opprime déjà les Princes d'Italie, sous pretexte qu'ils sont Feudataires de l'Empire ; sur ces exemples, que ne doivent pas atten-

attendre les Princes de l'Empire , si la ligue vient à bout d'augmenter encore cette Puissance , par celle de la vaste Monarchie d'Espagne.

Toutes ces raisons sont alleguées dans un écrit imprimé à *Frankfort sur l'Oder* , qui a pour titre *Examen du véritable intérêt des Princes de l'Empire* , 1707. L'Auteur de cet ouvrage s'efforce de nous persuader que l'Empereur est convenu avec la Couronne d'Angleterre & la République d'Hollande , qu'après qu'on aura arraché la Monarchie d'Espagne d'entre les mains du Prince qui la possède , on partagera les Indes & les Païs Bas aux Anglois & aux Hollandois , à qui la Maison d'Autriche en fera une cession à perpétuité ; que le reste de cette Monarchie , avec les Royaumes de Naples & de Sicille , seront pour l'Archiduc ; que le Duché de Milan appartiendra en propriété à l'Empereur , pour s'en servir utilement pour faire valoir ses Droits en Italie.

Voilà , à ce que dit l'Auteur , quel est le point de vûe de la grande Alliance , & ce qui oblige les Alliez à rejeter les propositions de Paix que les Suisses & plusieurs autres Puissances leur ont fait faire. Si ce projet a son execution , ajoute-t'il , l'Empire ne deviendra pas seulement hereditaire dans la famille qui le possède depuis si long-tems , mais les Princes qui en sont Membres n'ayant plus qu'une ombre de Souveraineté , s'estimeront trop heureux de rester ou de devenir tributaires de cette grande & redoutable Monarchie : Il conclud de-là , que les Princes qui sont encore en état de s'op-

poser

poser à cet agrandissement ne doivent plus différer de mettre la main à l'œuvre, de crainte que s'ils tardent plus long-tems à briser leurs chaines, elles ne deviennent si pesantes, qu'il leur sera difficile de pouvoir s'en débarasser.

*Inquietu-
de de la Cour
Imperiale.*

*Armement
des Turcs.*

III. Je laisse à l'habileté du ministère à décider de la validité du raisonnement de cet anonime, & si l'on ne pourroit pas contester quelques-unes de ses Predictions; je me contenterai de dire, au sujet de la Paix de Pologne, que la Cour Imperiale n'en a pas été seulement surprise; mais aussi qu'elle en a conçu quelque inquietude, qui s'est augmentée par l'avis qu'on a eu, que les Turcs faisoient un Armement, & qu'ils avoient déjà beaucoup de Troupes dans leurs Villes Frontieres de la Hongrie. Cependant comme il est naturel à l'homme de se flater, on publie à Vienne que le Roi de Suede ne fera simplement qu'offrir sa mediation pour la Paix generale, & qu'on trouvera moyen d'é luder ses offres pendant une Campagne ou deux; pendant lesquelles, si le succès en est aussi heureux, que l'a été la dernière, l'on sera en état de ne plus craindre ses menaces, au cas qu'il en fit; Il est néanmoins certain que Sa Majesté S. est d'un genie si supérieur, qu'on doit s'estimer heureux d'avoir son amitié: Il est aussi puissant & aussi vaillant que le Grand Gustave, un de ses Predecesseurs; on sçait que celui-là fit autrefois trembler l'Empire; celui-ci n'est pas moins à redouter, ayant déjà triomphé d'un Czard & d'un Auguste & comme il est interessé à l'infraction du Traité de Riswick, dont il est garant, ne pourroit-il

pas

pas en demander la réparation ? Si. (au sentiment de Mr. Grotius, *) les Princes neutres sont en droit de forcer les Puissances qui sont en guerre, à recevoir la Paix à des conditions raisonnables, à plus forte raison un Roi Puissant, (qui dans les premières années de son Règne & de sa pleine Puberté, s'est acquis le surnom de *Heros & de Triomphant*.) Un tel Prince, dis-je, ne peut-il pas demander le rétablissement du repos de l'Europe, & l'exécution d'un Traité, dont il a été le Mediateur, & dont il doit être le Garant ?

IV. A la verité le Roi Auguste a fait déclarer à l'Empereur, que dans son Accommodement avec le Roi de Suède, *il n'avoit pris aucun engagement préjudiciable aux intérêts de l'Empire* : mais une pareille déclaration n'a pas beaucoup satisfait la Cour Impériale, qui fait aujourd'hui une très-grande différence, entre *les intérêts de l'Empire*, & ceux de la Maison dont l'Empereur est issu ; l'intérêt d'un Empereur de la Maison d'Autriche, consiste à travailler à son agrandissement ; & l'Intérêt de l'Empire, c'est que chaque Prince & Membre de ce noble Corps, jouisse paisiblement de ce qui lui appartient ; que les Loix & Constitutions de l'Empire soient exactement observées, & qu'on ne porte aucune atteinte aux Libertez & aux Privileges de la Nation Germanique.

Declaration du Roi Auguste à l'Empereur.

AR-

* Liv. II. Chap. XXIII.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en *Pologne*, en *Saxe*, & Pais du Nord, depuis le mois dernier.

Le Roi Auguste ratifie la Paix de Pologne.

I. **T**outes les incredulitez causées par les premiers avis de la Paix de Pologne ont été levées, lors qu'on a sçû que le Roi Auguste n'avoit pas seulement ratifié le Traité dont nous donnâmes le précis lemois dernier; * mais encore, qu'il en avoit déjà executé les principaux Articles, sans que sa victoire complete, gagnée sur les Suédois à Kalisch, y eût apporté aucune moderation.

Prodige de nos jours! le Monarque des Gotz Vient de donner la Paix que son Vainqueur accepte!

*Il n'appartient qu'à des Heros,
De triompher dans leurs défaites.*

Reflexions sur le mauvais succès d'une guerre injuste.

II. C'est avec beaucoup de raison qu'un habite Politique dit dans un de ses Ouvrages; † „ Qu'un Prince qui commence une „ guerre pour contenter seulement son ambition, ou pour l'accroissement de sa „ domination, doit prendre de bonnes mesures pour réussir, afin de ne pas donner „ lieu de joindre contre lui le blâme de la „ mauvaise conduite à celui de l'injustice; „ parce, dit-il, qu'il ne sçauroit être dédommagé

* Voyez Janvier pag. 37.

† La politique des Conquerans: pag. 58.

„ magé de la honte d'un malheureux suc-
„ cès par la gloire d'une trop hardie entre-
„ prise.

Si le Roi Auguste avoit fait une si judi-
cieuse reflexion, il ne se seroit peut-être pas
engagé dans une guerre aussi peu necessaire
que celle qu'il vient de terminer, avec si peu
d'avantage (en apparence.) Quoi qu'il en
soit, ce Prince ayant secrettement abdi-
qué la Couronne de Pologne, en faveur du Roi
Stanislas, conformément au 3. article du
Traité que nous venons de citer, Sa M. ne
songea plus qu'à repasser dans son Electo-
rat de Saxe; & quoi que le Prince d'un Etat
électif, soit toujours en droit d'abdiquer,
parce qu'il n'en a qu'une possession condi-
tionnelle pendant sa vie seulement, (au lieu
que dans un Royaume hereditaire le Roi ne
peut pas renoncer ni abdiquer pour ses en-
fans nez ou à naître, parce qu'il n'est que l'u-
susufructuaire d'une Couronne, qui appar-
tient par droit de succession, dans tous les
tems à venir, à ses Successeurs en ligne di-
recte, ainsi que le remarque plus au long Mr.
Grotius dans un Ouvrage reçu & approu-
vé dans toutes les Cours de l'Europe. *) Le
Roi Auguste, dis je, pour mieux cacher sa
retraite, fit publier des Universaux pour la
convocation d'une Diéte generale, & pen-
dant qu'on les distribuoit dans le Royaume,
Sa Majesté prit en apparence la route de
Cracovie, & se rendit à Leipsich.

Ce Prince, avant son départ, au lieu de
donner une entiere liberté au Sieur Potoski
Palatin de Kiovie, & au Sieur Tarlo, Grand

*Le Roi Au-
guste abdi-
que la Cou-
ronne de Po-
logne.*

*Palatin de
Kiovie enlé-*

H

Maître

* *Droit de la Guerre & de la Paix. Livre II. vé.*

Maitre d'Hôtel de la Couronne, qui avoient été faits prisonniers à Kalisch, les donna à la Garde de 50. Cavaliers Saxons, pour les mener au Roi de Suede: mais ces deux prisonniers furent enlevez dans leur route par le Sr. Smiegieski Grand Enseigne de la Couronne, qui dans tout le cours de cette guerre, est resté affectionné au Roi Auguste; On soupçonne ce Prince d'avoir donné les mains à cet enlèvement, (qu'on pretend être une infraction au droit des gens) parce que ces prisonniers, qui conformément au VIII. Article du Traité, devoient être mis en liberté, ont été menés au Général Menzikoff, qui commande les Moscovites en Pologne, & qu'ils ont été enlevez presque à la vûe de Sa Majesté.

Ceux qui raisonnent sur cet enlèvement, disent, que le Roi Auguste, sur la fin de son Règne, avoit vou'u se vanger du Palatin de Kiovie, qui avoit abandonné son parti pour épouser les intérêts du Roi Stanislas; D'autres, pour donner à cette action une couleur moins susceptible de blâme, soutiennent que le Roi Auguste n'a en vûe que de procurer un échange entre ce Seigneur Polonois, & le Général Patkul, qui par le XVIII. Article du Traité de Paix, est abandonné à la discrétion du Roi de Suede, qui jusqu'ici a paru disposé d'en vouloir faire un exemple de châtiement.

*Crime du
General Pat.
Kul.*

Il est bon d'expliquer à ceux qui l'ignorent, quel est le crime du Sr. Patkul. Ce Général, étant originaire Suedois, passa au commandement de la guerre de Pologne au Service du Roi Auguste, sous pretexte de quelque mécontentement, lequel s'en servit fort utilement

lement les premières Campagnes ; On prétend même, qu'il a été un des premiers Auteurs de cette guerre, ayant exorté le Roi Auguste, de profiter de la jeunesse du Roi de Suede, & du mauvais état où étoient pour lors les forces de son Royaume ; Car ce jeune Monarque se vit attaqué, (sans sujet,) lors qu'à peine il avoit eü le tems de sécher les larmes que la mort du Roi son Pere lui avoient fait reprendre.

Le dernier du mois de Juillet 1705. le Général Patkul fut fait prisonnier, portant les armes contre son Souverain, au Combat qui se donna à Ujarwaw près de Varsovie, dont nous avons parlé ailleurs. * S. M. S. voulut alors lui faire faire son Procès, comme à un Traître & Deserteur ; mais sçachant que le Roi Auguste menaçoit par droit de représaille, du même traitement les Officiers Suedois, ou Polonois, qui, dans pareil cas, tomberoient entre ses mains ; cela suffit pour accrocher le Procès du Sr. Patkul. Et comme le Roi de Suede n'a pas jugé qu'un Officier vaincu de trahison & d'infidélité à l'égard de son Roi & de sa Patrie, dût jouir du bénéfice d'une Amnistie generale, Sa M. a voulu par un article particulier du Traité dont nous avons parlé, se le réserver pour en faire un exemple de châtiment, ou peut-être pour donner plus d'éclat à sa clémence.

IV. Revenons au départ du Roi Auguste de son Royaume de Pologne : Ce Prince ayant perdu toute confiance pour ses Ministres Polonois, ne confia à aucun d'eux la negociation de son Traité avec le Roi de Suede :

H 2

les

* Voyez Tom. III. de ce Journal, pag. 203. & 272.

*Probabilité
que le Roi de
Suede n'est
entré en Saxe
que du con-
sentement du
Roi Auguste.*

les conditions n'en furent maniées que par Messieurs Imhof & Pfingstein; Si l'on fait attention au tems & aux circonstances qui ont précédé cette surprenante révolution, on se verra presque contraint d'avouer, que la venue du Roi de Suede en Saxe, étoit préméditée avec le Roi Auguste; soit pour cacher ses desseins aux Polonois, soit pour justifier aux yeux du public, la nécessité de son abdication; soit enfin pour donner moins d'ombrage à certaines Puissances, qui auroient infailliblement traversé son accommodement, si elles en avoient eu connoissance.

Pour donner quelque couleur à cette réflexion, un Lecteur qui ne fera pas tout-à-fait étranger dans les routes peu frayées que tiennent souvent les Souverains, n'a qu'à considérer, qu'à peine le Roi de Suede fut entré en Saxe avec son Armée, que les Magistrats de Leipfich & de quelques autres Villes de l'Electorat, firent publier de la part du Roi Auguste, des deffenses aux peuples d'abandonner leurs domiciles, & des ordres aux Magistrats de ne pas s'opposer aux volontez du Roi de Suede, & de convenir à l'amiable des Contributions nécessaires à l'entretien de ses troupes.* Dans le même tems, (c'étoit le 5. Septembre 1706.) le Roi de Suede fit publier une Declaration en forme de Manifeste, pour donner à connoître, qu'il n'étoit venu en Saxe que pour étouffer plus aisément la guerre de Pologne; que moyennant des Contributions volontaires, il prenoit tous les Sujets de l'Electorat sous sa protection & souvegarde, leur defendant de sortir de chez eux, pour transporter

* Voyez Tom. V. de cet ouvrage pag. 344.

ter ailleurs leurs effets : L'exacte discipline que les troupes de ce Prince ont observé dès le premier jour de leur arrivée en ce Pais là; la tranquillité publique; la seureté des Foires & des Marchez; la suspension d'armes qu'on y publia peu après pour deux mois & demi, plutôt pour dissiper les allarmes de quelques Princes voisins, que pour faire cesser les horreurs de la guerre, puis qu'on n'y commit jamais aucun acte d'hostilité; Toutes ces raisons jointes au tems que le Traité de Paix fut signé, (qui fut le 24. Octobre,) sont de fortes semipreuves, que les fondemens de ce Traité étoient jettés avant que le Roi de Suede passât en Saxe.

Mais, dira-t-on, si cela étoit, pourquoi le Roi Auguste auroit il donné la Bataille de Kalisch, & exposé inutilement la vie de tant de braves gens ? Je pourrois répondre par un autre interrogat, en demandant; pourquoi, si le Roi Auguste n'avoit pas été informé des conditions de ce Traité, y auroit-il acquiescé, après le gain d'une Bataille complete, qui naturellement devoit faire changer de face aux affaires de Pologne ? mais pour donner une réponse plus satisfaisante, je crois qu'il suffit d'alléguer les raisons qu'en a apporté le Roi Auguste lui-même pour s'excuser auprès du Roi de Suede de cette effusion de sang. C'est, dit ce Prince, qu'il n'avoit pu s'en dispenser, pour dissiper le soupçon que les Polonois & les Moscovites avoient conçu des lettres interceptées, par lesquelles Sa Majesté Suedoise écrivoit au General Mardefeldt d'éviter le combat; Si je m'étois opposé au sentiment des Generaux de ces deux Nations, ajoute-il, ils auroient fa-

Le Roi Auguste s'excuse d'avoir donné la Bataille de Kalisch, au pré-judice de la Paix.

102 *Journal Historique sur les
cilement compris, que j'entretenois des intelli-
gences avec Votre Majesté, & que nous vou-
lions les sacrifier.*

Cette excuse, quelque solide qu'elle soit dans la bouche d'un Prince, ne contentera, peut être, pas certaines consciences délicates & scrupuleuses, qui croient que la charité Chrétienne a été fort violée dans cette occasion. Quoi qu'il en soit, il étoit de l'intérêt, & peut-être de l'honneur du Roi Auguste de tenir ce Traité secret encore quelques jours; & cela ne pouvant se faire sans le sacrifice de sept à huit mille hommes, ce Prince ne voulut pas s'arrêter à une bagatelle de si peu d'importance; ceux qui sont morts dans cette occasion, ne sont-ils pas assez recompensez par l'honneur qu'ils ont eu d'avoir conservé celui du Roi Auguste pendant quinze jours ou trois semaines. M. Despreaux n'a-t'il pas raison de dire Helas!

*Tous les hommes sont fols; & malgré tous
leurs soins,
Ne different entres eux, que du plus ou du
moins;
Mais quoi que sur ce point la Satire pu-
blie,
Chacun veut en sagesse ériger sa folie,
Et se laissant regler à son esprit tortu,
De ses propres défauts, se fait une vertu.
Que tout cela soit dit, pour qui veut se con-
noître;
Le plus sage est celui, qui ne pense pas
l'être.*

V. Enfin le Roi Auguste arriva à Leip-
sich le 16. Decembre, avec une suite fort
me-

mediocre ; le 17. il monta en Carosse pour aller voir le Roi de Suede à Raenstadt, où son entrée Prince a campé depuis son entrée en Saxe ; Sa Majesté Suedoise en ayant eu avis, fut à sa rencontre jusqu'à Guntersdorf, où ils s'embrasserent & confererent pendant près d'une heure. Ils allerent ensuite à Raenstadt, souperent ensemble, ayant à leur table le General Renschild, le Comte Piper, premier Ministre du Roi de Suede, * le Comte Pfingsten & le Sieur Imhof, & quelques autres Seigneurs Suedois & Saxons. Les deux Rois se donnerent des marques reciproques de reconciliation & d'une sincere amitié, dont toute l'assemblée fut fort édifiée. Le Roi Auguste coucha dans l'appartement du Roi de Suede, & retourna le 18. à Leipfich, où Sa Majesté Suedoise fut lui rendre visite le 21. & revint le même jour coucher à son quartier de Raenstadt.

VI. En exécution du Traité de Paix, les Princes Jaques & Constantin Sobieski furent mis en liberté, après avoir été détenus prisonniers pendant près de trois ans, dans les Châteaux de Leipfich, & ensuite de Koningstein. On a pû voir dans les Tomes I. & III. de cet ouvrage, la maniere dont le Roi Auguste fit enlever ces Princes sur les Terres de l'Empereur, & les mouvemens inutiles qu'on s'étoit donné pour les faire élargir.

VII. Le Roi Stanislas, ayant fait expedier des Lettres de Creance aux Ministres que le Roi de Suede tient dans les Cours étrangères, a par leur moyen, donné part à plusieurs

* Ce sont les Ministres qui ont conclu & signé le Traité de Paix au nom des deux Rois.

Les Princes
Sobieski mis
en liberté.

Stanislas II.
donne part
aux Princes
de son ave-
nement à la

sieurs Souverains de l'Europe, de son avènement à la Couronne de Pologne, & de l'abdication du Roi Auguste, en attendant que Sa Majesté Polonoise ait nommé ses Ambassadeurs pour aller résider dans leurs Cours.

Il fait publier la Paix & une Amnistie generale.

Dés que le Roi Auguste eut ratifié le Traité de Paix, le Roi Stanislas l'envoya publier dans tous les Palatinats du Royaume de Pologne; Sa Majesté fit joindre à cette publication une Amnistie generale en faveur de ceux qui avoient été opposez à son parti; ce qui a fait que plusieurs Seigneurs Polonois, (se voyant abandonnés par le Roi Auguste) sont venus en Saxe saluer leur nouveau Roi, lui prêter serment de fidelité, & l'assurer de leur attachement, puis que l'abdication du Roi Auguste les mettoit en état de ne plus suivre les engagements auxquels leurs sermens les avoient liez.

Il écrit aux Magistrats de Danzick.

Ce Prince écrivit dernièrement sur le même sujet aux Magistrats de Danzick, & leur demanda en même tems les sommes provenues des droits d'entrée & de sortie, qui appartiennent aux Rois de Pologne, & qui depuis son élection avoient été mises en séquestre.

Le Roi Auguste offre sa médiation au Czard.

VIII. Le Roi Auguste a écrit au Czard de Moscovie, pour lui donner connoissance d'une partie des raisons qui l'ont obligé de faire sa Paix avec le Roi de Suede, sans la lui communiquer; On ignore si les raisons qu'il allegue sont du poids de celles que Mr. le Duc de Savoye donna à ses Allies après la conclusion de la Paix de 1696. Quoi qu'il en soit le Roi Auguste, marque au Czard, qu'il n'a pas prétendu que son

accommodement, lui portât aucun préjudice, & que pour cet effet il lui offroit sa médiation pour traiter de sa Paix avec le Roi de Suede. On n'apprend pas que cette médiation ait encore été acceptée; on sçait seulement, par de bons endroits, que la Cour Imperiale est resoluë de la traverser; qu'on fait passer, sous main, plusieurs Officiers Allemans au service des Moscovites, qui tâchent aussi d'attirer à eux une partie des Seigneurs Polonois, qui ont été opposez au Roi Stanislas, voulant les engager à une confédération, qui acheveroit de ruiner cette République.

IX. Nonobstant la Paix de Saxe, le Roi Auguste fait faire des levées, tant pour rétablir ses vieux Regimens, que pour, à ce qu'on pretend, en former de nouveaux. On fait un pareil armement dans tous les Etats du Roi de Suede, qui, au Printems prochain, aura une Armée plus nombreuse, que celle qu'il avoit en Pologne les années dernieres. On fait aussi des enrôlemens en Pologne, au nom du Roi Stanislas; toutes ces dispositions, jointes au séjour que les Suedois font en Saxe, du consentement du Roi Auguste, & la tranquillité dans laquelle on void (à l'égard de ces preparatifs) le Roi de Prussè & plusieurs autres Princes voisins, donnent beaucoup d'inquietude à la Cour de Vienne, & à quelques autres Puissances, qui jusques à present avoient fait paroître beaucoup de fierté.

X. Par un nouvel Exprés, dépêché de Constantinople à Vienne par le Sieur Quarient Ambassadeur de l'Empereur, on a eu la confirmation des grands preparatifs de

*Armement
extraordi-
naire en Suedoie & en
Saxe.*

*Armement
des Turcs, &
leurs plain-
tes contre les
Imperiaux.*

guerre qu'on fait dans tout l'Empire Ottoman. Que les Ministres de la Porte demandoient la restitution de quelques Bâtimens Marchands, appartenans à des *Frans* qui negocioient au Levant, lesquels ont été pris par des Armateurs de Segnano, Sujets de l'Empereur d'Allemagne, à la vûë & sous le Canon de Durazzo, Port de Mer en Albanie, au préjudice du respect que toutes les Nations doivent à Sa Hauteſſe dans ses Etats & dans ses Mers : prétendant de plus une ample satisfaction de cet affront. Mr. Quarient mande aussi, qu'à son arrivée ayant pris logement à l'Hôtel qu'on nomme de *Transylvanie*, les Ministres de la Porte l'obligerent au mois de Novembre, de l'évacuer, pour le ceder aux Députez du Prince Ragotski, auxquels l'on donne en ce Pais-là le caractère d'*Envoyez du Prince de Transylvanie*, à qui ce Palais appartient; ce qui est une mortification bien chagrinante pour un Empereur Chrétien.

Mortification que reçoit le Sieur Quarient.

XI. Nos derniers avis de Leipzig disent, que les levées qu'on fait en Saxe pour le Roi de Suede, s'exécutent très-aîsément; que ceux qui s'enrôlent disent hautement, qu'il n'y a que du profit & de la gloire à acquerir en servant un tel Prince; que le Roi Stanislas se dispoſoit à retourner en Pologne, sans voir le Roi Auguste, à cause du ceremonial: effectivement il seroit difficile de le regler, puisque deux Rois de Pologne se sont rarement trouvez ensemble.

Le Roi Stanislas n'a pas vû le Roi Auguste à cause du ceremonial.

Il s'est répandu un bruit en Allemagne, que le Roi Auguste aspireroit à se faire élire Roi des Romains: L'entreprise est un peu délicate; cependant s'il ne se presentoit pas d'au-

Matières du tems. Fevrier 1707. 107
 tre obstacle que celui de la Religion, les Catholiques n'oseroient pas s'opposer à son Election; & les Protestans sont assez de ses amis pour l'appuyer dans l'occasion. Le Trône Imperial est un degré assez élevé, pour distinguer les objets de loïn; & le Prince dont nous parlons est assez clair-voyant pour prendre le parti qui conviendrait le mieux à ses intérêts, sans se formaliser du *Qu'en-dira-t'on*, & ce seroit la troisième fois qu'il se seroit mis au dessus de lui. D'autres croyent, que si l'on entreprend une pareille élection, le Prince Electoral de Prusse y aura bonne part.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en ECOSSE, depuis le mois dernier.

I. **E**Nfin le Parlement d'Angleterre fit l'ouverture de ses Séances le 14. du mois de Decembre avec les formalitez ordinaires; la Reine s'y trouva en personne, & la Harangue qu'elle fit aux deux Chambres, roula sur quatre points principaux: le premier fut la représentation des avantages que ses armes, & celles des Alliez avoient remporté la Campagne dernière; le second tend à faire connoître qu'il étoit avantageux à ses Sujets de continuer la guerre, afin, dit-elle, *de profiter des circonstances dans lesquelles se trouvent nos ennemis, & de la bonne disposition de nos Alliez, qui doit produire en nous un zèle extraordinaire, & nous animer à faire les derniers efforts dans une*

Assemblée du Parlement d'Angleterre.

Extrait de la Harangue de la Reine.

cos-

conjoncture où les affaires paroissent être dans leur crise. Ensuite cette Painceffe demande à la Chambre des Communes des subides suffisans pour continuer efficacement la guerre, ne se promettant pas de moindres avantages la Campagne prochaine, que ceux de l'année dernière. Enfin elle donne avis au Parlement que les Commissaires nommés pour dresser un Traité d'Union à l'avantage reciproque des deux Royaumes, l'avoient conclu & signé; que ce Traité étoit devant le Parlement d'Ecosse pour l'examiner, & qu'elle eseroit de leur faire bientôt sçavoir le succès qu'il auroit eu.

II. Peu de jours après les deux Chambres presenterent séparément des adresses à la Reine, pour la remercier de sa Harangue; pour la congratuler sur ses victoires; pour l'assurer qu'ils étoient du sentiment de continuer la guerre, & pour lui promettre des subides suffisans pour cela: Mr. de Marlborough se trouve glorieusement apostrophé dans ces deux Adresses. Voici comme les Pairs du Royaume en parlent; *Nous ne pouvons rien esperer de plus glorieux, que de voir ouvrir la Campagne par la Victoire à jamais memorable, remportée à Ramelies par votre Sage & vaillant General le Duc de Marlborough.* Dans un autre endroit de cette adresse, ces Seigneurs disent, *que tous les gens de bien souhaitent une Paix qui assure la succession de la Couronne d'Angleterre dans la Ligne Protestante, & tous les avantages du trafic & du commerce aux Sujets de Sa Majesté; qu'on rende à la Maison d'Autriche toute la Monarchie d'Espagne, & qui procure à tous les Alliez des conditions justes, raisonnables* &

*Adresse de
la Chambre
Haute.*

Sur ce pied-là, les Princes Catholiques, qui sont dans l'alliance, pour être *gens de bien*, doivent concourir, à ce qu'il n'y ait jamais de Prince de leur Communion qui puisse monter sur le Trône d'Angleterre; le Duc de Savoye ne seroit pas non plus mis au nombre des *gens de bien*, s'il consentoit à un Traité de Paix où l'on laissât le moindre lambeau de la Monarchie d'Espagne à son Gendre; & les Hollandois non plus ne seront pas *gens de bien*, s'ils prétendent de partager avec les Anglois les avantages du trafic & du commerce; car les Milords concluent à ce que *tous ces avantages soient assurés aux Sujets de Sa M. B.* Les Hollandois ne se disent pas tels, quoique peut-être ils y touchent de bien près.

Les Communes n'ont pas poussé leurs vûes si loin; elles se sont contentées de congratuler la Reine sur ses Victoires, sous le Commandement du Duc de Marlborough, sans lui donner d'autre titre ni caractère: elles ap'laudissent aux resolutions des Alliez de continuer la guerre avec vigueur, jusques à ce qu'on ait établi une juste balance dans l'Europe; promettant néanmoins à Sa M. de la mettre en état, *de faire valoir par tout les avantages remportés la derniere Campagne.* On peut conclure des matieres, & des expressions de ces deux Adresses que le Parlement d'Angleterre, est entierement à la devotion de la Reine, & de Mr. de Marlborough, & qu'ainsi les Anglois doivent se préparer à supporter encore quelque tems la plus grosse partie du fardeau de la grande Alliance.

Celle de la
Chambre
Basse.

Le Parle-
ment compli-
ment Mr. de
Marlbo-
rough.

III. Sous un autre Regne, un General Anglois, (quand même il auroit versé la moitié de son Sang, en sauvant sa Patrie d'un danger éminent,) se seroit crû assez récompensé d'un *Memento* pareil à celui que les deux Chambres ont fait de Mr. de Marlborough, dans les Adresses dont nous venons de parler; on ne distribua pas d'autres Lauriers au feu Roi Guillaume, pour orner sa Couronne, lors qu'il vint presque tout sanglant du passage de la Boine, & triomphant du dernier siege de Namur; on distingue aujourd'hui Mr. de Marlborough sur tous les autres Heros Anglois; sans doute qu'il le mérite mieux qu'aucun de ses Prédecesseurs, puisque le Parlement d'Angleterre, qui est le seul Juge compétant du Royaume, pour décider du vrai merite, ne s'est pas contenté du témoignage public qu'il a rendu de celui de ce Milord dans le compliment que les deux Chambres ont fait à la Reine; ils ont encore voulu le congratuler séparément sur le bonheur qui l'a accompagné pendant la dernière Campagne.

Milord Garde des Sceaux d'Angleterre; chargé de l'encensoir de la Chambre haute, parfuma si fort Mr. de Marlborough sur les grands services qu'il avoit rendus l'année dernière à la Cause Commune en general; & au Royaume en particulier, que cet heureux General se vit contraint de répondre avec sa modestie naturelle, " Qu'il regardoit la Dédication de la Chambre Haute " comme un honneur singulier que leurs " Grandeurs lui faisoient; que personne au " monde ne pouvoit y être plus sensible que " lui, ni plus attentif à se conserver la con- " tinuation

tinuation de leur bienveillance, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui.

La Chambre des Communes fit aussi son offrande à ce Mylord; elle n'étoit pas si legere que celle de la Chambre des Seigneurs; Car au lieu d'une Députation pour faire un simple compliment, la Chambre lui fit presenter une adresse de congratulation, comme on le pratique ordinairement en Angleterre envers les Souverains. On trouva que la réponse du Mylord à l'égard de ses Supérieurs, n'avoit rien de rampant, & qu'il commençoit de s'apivoiser au langage des Souverains. *S'il y a, dit il, quelque chose à ajouter à ma satisfaction, c'est la connoissance particuliere que les Communes prennent à mon avantage, des services que j'ai rendus à ma patrie.* Si l'on avoit fait de pareils complimens à S. A. R. Mr. le Prince de Dannemarck, sur les mouvemens qu'il s'est donné pendant tout l'Été, en qualité de Grand Amiral d'Angleterre, on doute si ce Prince, (qui touche de si près au Timon de la Souveraineté,) auroit pû répondre en des termes plus dignes du sang Royal.

IV. Le Parlement est déjà convenu d'accorder à la Reine des subides suffisants pour l'entretien de 40. mille hommes sur la Flotte, pour quarante mille dont l'armée en Flandres a été composée les dernieres Campagnes, pour les dix mille hommes d'augmentation qui furent resolus dans la dernière Seance, & pour trois mille Palatins qui sont à la solde d'Angleterre; de manière que les troupes entretenues pendant la Campagne prochaine, tant sur terre que sur mer, consisteront en quatre vingt treize mille hommes.

Forces des Anglois pendant la Campagne.

mes, sans y comprendre les garnisons des Places du Royaume, ni de celles d'Irlande. Les Communes sont attentives à chercher les moyens pour produire les fonds de ce Subside; il y en a déjà de tout trouvés, puis qu'on laissera subsister les droits imposés l'année dernière.

*Suite de
l'examen du
Traité d'Union.*

V. Quoi que les peuples d'Ecosse continuent à presenter des Adresses au Parlement contre le Traité d'Union, que plusieurs Pairs du Royaume se soient opposez à ce renversement des Loix d'Ecosse, ce même Parlement continuë d'examiner les articles de ce Traité, & après quelques contestations & divers changemens, ils ne laissent pas d'être approuvés à la pluralité des voix, ce qui fait connoître que le plus grand nombre des Deputez sont bien intentionnés pour la Cour de Londres.

*Le Duc de
Quensbury
insulté.*

On ne peut encore rien dire de positif du succès qu'aura cette affaire, à en juger par les aparances, le Parlement approuvera le Traité, & cette aprobaton sera suivie de beaucoup de desordre; La conduite qu'ont tenuë & tiennent encore les peuples d'Edimbourg & de la Campagne, sur ce sujet, font assez connoître l'animosité qu'il y a entre les Anglois & les Ecossois, & que le Traité d'Union n'est pas du goût de ces derniers. L'insolence de la populace d'Edimbourg fut poussée si loin à l'égard du Duc de Quensbury, Grand Commissaire; qu'on vouloit le lapider dans son Carosse un jour qu'il venoit du Parlement; deux de ses Pages furent même blessez des coups de pierre qu'on lui jetta; quelque condamnable que soit une pareille action on n'a pas jugé à propos de châtier aucun de

Matières du tems. Février 1707. 113
ces insolens, pour ne pas animer le reste du
peuple.

VI. Ce tumulte n'a pas seulement éclaté
dans la Capitale du Royaume; on a vu *Le Peuple*
dans les principales Villes des Provinces, les *brûle le Trai-*
effets qu'y produit le mécontentement de *té d'Union.*
cette Union: On voit aisément, que dans
le tems qu'on veut unir les Ecoffois aux
Anglois, on défunit les Ecoffois d'avec
eux-mêmes; ils en ont déjà donné des mar-
ques en plusieurs endroits, où ils ont brûlé
publiquement le Traité d'Union avec la
Liste des Députez Ecoffois qui l'ont signé,
„ disant hautement, Que c'étoient des Trai-
„ tres à la Nation, qu'ils vouloient ven-
„ dre à la Cour de Londres, les Loix, les
„ Libertez & l'indépendance du Royaume,
„ pour en avoir quelque emploi, ou autre
„ recompense mercenaire.

VII. Le Parlement d'Ecoffe, pour preven- *Soulevement*
ir les suites d'un soulèvement general, rendit *contre*
au mois de Decembre une Ordonnance *ce Traité.*
contre ceux qui prendroient les Armes
pendant la Séance: On l'envoya publier
dans les Villes d'Hamilton, Crawford,
Dumfriez, Glascow, & dans quelques autres
où l'on avoit déjà pris les armes, pour s'op-
poser à l'exécution du Traité d'Union:
Les Officiers qui firent cette publication à
Glascow le 13. Decembre, furent chassés
de la Ville, aussi bien que les Gardes qui les
escortoient, & les Peuples prirent ensuite les
armes en plus grand nombre, pour, disent-ils,
la défense des Libertez du Royaume.

VIII. Quoi que tous ces mouvemens
ne présentent rien de bon pour la tranquillité
publique, la Reine paroît être résolue

*La Reine
fait marcher
des Troupes
contre les
Ecoffois.*

luë à n'en pas avoir le démenti ; il est vrai que si elle veut reduire les Ecoffois à ses volontez, elle ne sçauroit souhaïter une plus belle occasion que celle qui s'offre aujourd'hui ; non-seulement elle a les forces en main pour se faire obéïr, elle se trouvera encoë appuyée par le Parlement d'Angleterre, qui lui est entierement dévouïé, & qui depuis long-tems aspire à ranger les Ecoffois sous ses loix : Si le Parlement d'Ecosse n'est pas entierement pour elle, elle peut néanmoins faire fond, que tout ce qui s'y décidera à la pluralité des voix lui sera favorable, puisque le nombre de ses amis y est supérieur à ses ennemis, (s'il est permis de nommer de la sorte des gens opposez à ses volontez.)

Cette Princesse a déjà donné ses ordres pour faire marcher en Ecosse quelques Bataillons des Troupes réglées qui sont en Angleterre ; on a donné de pareils ordres à celles qui sont en Irlande, & l'on fait état que sept à huit mille hommes suffiront pour tenir les Peuples dans le devoir de l'obéïssance, pour affermir le zele des Députez dévouïez à la Cour, & pour tenir en échec certains Pairs du Royaume, * qui ont parlé assez hardiment contre l'Union au commencement de la Séance du Parlement, & qui ne disent presque plus rien depuis que les Peuples condamnent si hautement ce Traité. Ce silence les rend fort suspects à Londres, parce qu'on craint qu'à la premiere occasion ils ne se mettent à la tête des Mécontens d'Ecosse, pour appuyer les raisons qu'ils ont alleguées en

Parle-

* *Les Ducs d'Hamilton, & d'Athol, le Comte d'Erol, le Marquis d'Annadale, & plusieurs autres.*

Parlement, & auxquelles on n'a peut être pas fait toute l'attention nécessaire à la tranquillité publique.

Quoi qu'il en soit, la Reine en use très-prudemment ; car en prenant des mesures pour contraindre les Ecoffois à lui obéir, elle ne néglige pas celles qui pourroient augmenter la jalousie qui regne entre les deux Nations: Sa Majesté, bien loin de donner à des Anglois le commandement des Troupes qui marchent contre l'Ecosse, elle l'a confié aux Comtes de Levens & d'Orknay, qui sont deux Seigneurs Ecoffois dévoués à la Reine: Cette précaution est louable; mais elle exposeroit beaucoup ces deux Gentilshommes, leurs biens & leurs familles, si les Mécontents venoient à avoir le dessus. On ne croit pas qu'en semblables occasions les Ecoffois fussent plus moderez que l'ont été les Hongrois à l'égard de ceux qu'ils ont crû avoir contribué au renversement de leurs Loix, & à les dépouiller de leurs Libertez. Toutes ces précautions n'ont pas encore pû appaiser le mécontentement d'Ecosse, & l'on n'oseroit s'y assurer d'une tranquillité de longue durée, si l'on persiste à approuver le Traité d'Union.

IX. Elisabeth Reine d'Angleterre, disoit un jour, en voyant la maison de Milord Bacon Chancelier du Royaume, *Votre maison, Monsieur le Chancelier, est bien petite? Pardonnez-moi, Madame,* répondit le Chancelier, *c'est Votre Majesté qui m'a fait trop grand pour ma maison.* On dira bien-tôt la même chose du Cabinet des Archives de Monsieur de Marlborough, qui se trouve presque rempli des Titres d'honneur & des Patentés glorieuses dont il se voit accablé depuis trois ou

*Reponse de
Bacon Chan-
celier d'An-
gleterre à la
Reine Elisa-
beth.*

116 *Journal Historique sur les*
quatre années. Voici encore une Pièce qui
y doit trouver place , & que sa posterité con-
servera très-soigneusement.

Adresse présentée à la Reine le 27. Decembre
1706. *par la Chambre des Pairs d'Angle-*
terre, en faveur de Mr. Mariborough.

MADAME,
Adresse en
faveur de
Mr. Marlbo-
rough.
N Ous les très humbles & très-obéissans
Sujets de Vôtre Majesté, les Seigneurs
Spirituels & Temporels, assemblés en Parle-
ment ; ayant considéré avec beaucoup de sa-
tisfaction, les grandes & glorieuses actions
faites par le Duc de Mariborough, au servi-
ce de Vôtre Majesté, à l'honneur de sa Patrie,
& pour le bien de la Cause Commune, (ac-
tions que le plus sage & le plus grand des Peu-
ples, a recompensées de Statuës & de Triom-
phes,) & voulant témoigner d'une maniere
particuliere & distinguée, le juste sentiment
que nous avons de son mérite, & pour en per-
petuer la memoire, établir & continuer dans
sa posterité, ses titres & dignitez, aussi bien
que son droit de préceance, par Acte de Par-
lement, comme le moyen le plus propre à
cette fin & le plus convenable à la gran-
deur du sujet. Neanmoins ayant toujours
égard, comme nous devons, aux prerogatives
de la Couronne, Vôtre M. étant la
seule source des honneurs, nous avons crû être
de nôtre devoir, d'avoir recours à Vôtre Ma-
jesté pour sa permission Royale, avant que de
donner aucun ordre, pour presenter un Bil de
cette nature; & en même tems nous la sup-
plions qu'il lui plaise faire sçavoir à la Cham-
bre, de quelle maniere il sera plus agréable
à Vôtre Majesté que les titres & honneurs
soient limitez &c. *Reponse*

Reponse de la Reine.

MILORDS,

Rien ne pouvoit m'être plus agréable que votre Adresse. Je suis entièrement satisfaite des services du Duc de Marlborough, & c'est avec plaisir que je vois le juste ressentiment que vous en avez. Je ne dois pas oublier de dire, que la maniere respectueuse de votre conduite, à demander ma permission pour passer ce Bil, & comment je souhaite que les honneurs soient réglés, me donne beaucoup de satisfaction.

Reponse de la Reine.

Mon intention est que lors que les biens que le Duc de Marlborough possède presentement, avec ses titres & dignitez, viendront à être terminez en sa personne; ces mêmes biens passent à sa fille aînée, & aux heritiers mâles de son corps; & après, à ses autres filles successivement, selon leur droit d'aînesse, & aux heritiers mâles de leurs corps respectifs, & ensuite de la maniere que répondra le mieux à mon dessein & au vôtre, de perpetuer la memoire de son merite, en continuant ses titres & son nom, aussi loin qu'il se pourra dans tous les siecles. Je crois qu'il seroit à propos que la dignité de la Seigneurie de Woodstock & celle de la Maison de Blainheim, * restassent toujours avec le titre; c'est pourquoi je recommande cela à votre consideration.

Remerciement de Mr. de Marlborough.

TE ne puis trouver des expressions assez fortes pour exprimer ma juste reconnoissance,

Mr. Marlborough remercie la

* Ce sont des Terres de la Couronne, qui furent alienées il y a deux ans, en faveur de ce Milord. Voyez Tom. II, de cet ouvrage, pag. 230.

Chambre Haute.

ce de l'honneur extraordinaire qu'il a plû à la Chambre de me faire par sa resolution & par son Adresse à Sa Majesté ; le souvenir que j'en aurai me sera une satisfaction continuelle , & le plus grand motif d'encouragement que je puisse recevoir ; & la memoire aussi bien que la reconnoissance en doivent durer autant que ma posterité.

Je prie la Chambre de me permettre de dire un mot sur la réponse obligeante de la Reine au sujet de la Terre de Woodstock & de la Maison de Blainheim. J'ai humblement supplié la Reine que l'un & l'autre pussent aller ensemble , avec les titres , & je fais la même prière à la Chambre, afin qu'après la mort de la Duchesse de Marlborough , (à laquelle ils sont assignés pour Doüaire ,) ces Terre & Maison pussent demeurer inseparables du Titre.

Le Prince Eugene & M. d'Owerkerck jaloux des Triomphes de Mr. de Marlborough.

X. J'ai crû devoir rapporter mot à mot ces trois pièces, qui pourront être employées par ceux qui travailleront à l'histoire de la vie de Mr. de Mr. Mariborough. Son compliment nous donne assés à connoître, que la réponse de la Reine étoit préméditée, & qu'elle avoit consulté ce Milord sur la proposition , (naturelle ou suggerée) de la Chambre Haute : il me souvient que le Prince Eugene de Savoye parut jaloux de ce qu'on attribua à Mr. de Marborough tout l'honneur de la Bataille d'Hochstedt ; prétendant qu'ayant eu beaucoup de part à la peine & au danger, on devoit du moins le recompenser d'une branche des Lauriers que les Alliez moissonnerent cette journée là ; je ne sçais si le General d'Owerkerck ne trouvera pas qu'on lui fait une pareille injustice , à l'é-
gard

gard de ceux qu'on a recueillis à Ramelies; car si la gloire de cette Campagne qu'on attribue à Mr. de Marlborough, se doit prendre du jour de cette Bataille, on ne peut pas disconvenir que Mr. d'Owerkerck & les autres Generaux, n'y aient eu quelque part; si elle est considerée par les fruits que cette Bataille a produit, on ne disputera pas à ce Milord d'avoir été un des premiers Generaux qui sont entrez dans Malines, Bruxelles, Gand, & autres Places abandonnées; mais à l'égard d'Ostende, de Menin, d'Oudenarde & de Dendermonde, qui ont souffert des Sieges, Mr. d'Owerkerck, & les autres Generaux Hollandois lui disputent, avec justice, la gloire d'avoir soumis ces Places, & celle du danger qu'on y a couru pendant qu'elles ont été attaquées.

Cependant à dire les choses comme elles sont, je ne vois pas pourquoi les Hollandois, ni les Allemans osent blâmer la reconnaissance de la Reine d'Angleterre, & de son Parlement, envers un General de la Nation, qui à juste titre s'est aquis une estime infinie, & une reputation peu commune chez tous les peuples de l'Europe? Outre que Mr. de Marlborough doit avoir la gloire de toutes les expeditions qui se sont faites pendant la Campagne, puisque ceux qui les ont executées, étoient subordonnés à son commandement, les Anglois ne s'opposent pas à ce que la Republique d'Hollande, & les autres Puissances de la grande Alliance, n'érigent à leurs Generaux des Trophées flateuses ou meritées? mais si leur peu de gratitude ne leur permet pas de donner attention aux actions glorieuses de ceux
qui

qui sont à leur service, ou si prétendant d'être plus éclairés que les autres dans l'art de regner, ils craignent de donner trop de vanité à leurs Generaux qui pouroient un jour en prendre occasion d'affervir la liberté publique; pourquoi vouloir que les Anglois se moulent sur leur exemple, eux qui connoissent parfaitement la candeur, le desinteressement & le zele de M. Marlborough pour sa Patrie? qui bien qu'il ait le merite de porter une Couronne, a assez de modestie pour la refuser, quand même une Armée victorieuse la lui offriroit avec protestation de lui en assurer la possession.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE, & aux PAYS BAS depuis le mois dernier.

I. **M**R. l'Electeur de Cologne, ayant reçu l'Ordre sacré de la Prêtrise le jour de Noël 1706. des mains de Mr. l'Archevêque de Cambray, S. A. E. dit sa premiere Messe le premier de cette année dans l'Eglise des Jesuites à l'Isle en Flandres. Mr. l'Electeur de Baviere son Frere, accompagné des principaux de sa Cour, & de plusieurs Chanoines venus exprés de Liege, se trouverent à cette ceremonie, qui fut suivie d'un repas magnifique, où l'on servit plusieurs tables avec toute la délicatesse, & la profusion qu'on peut souhaiter: la fête fut accompagnée de plusieurs Salves de Canon, & de beaucoup d'autres marques d'une rejouissance publique.

II. Sur la fin du mois de Decembre, plusieurs Députez des Etats de Flandre, & ceux de différentes Châtellenies de la même Province, se rendirent à la Haye, pour faire de très soumises & respectueuses remontrances aux Etats Généraux des Provinces Unies, sur les mauvais traitemens qu'ils souffrent depuis que leurs troupes & celles d'Angleterre se sont emparées de leur País; Le Chef de cette Députation, dans le discours qu'il fit aux Hollandois, observa qu'autrefois les peuples d'Hollande, ceux de Flandre & de Brabant, étoient compatriotes, égaux en fortune & en Dignité; exalta le bonheur avec lequel les Provinces Unies secouèrent le joug d'une Puissance qui les opprimoit également; Il dit ensuite que les peuples des País-Bas, avoient tendu les bras aux Alliez, leur avoient facilité l'entrée de plusieurs de leurs Places, dans l'esperance que s'ils ne pouvoient pas si tôt devenir libres comme les Hollandois, leur condition deviendroit du moins meilleure; Que cependant ceux qu'ils avoient envisagé comme leurs amis & leurs liberateurs, agissoient chez eux plus cruellement qu'en País de Conquête; que les troupes étrangères n'observant aucune discipline, ne ruinoient pas seulement les Villes où l'on les avoit reparties, mais qu'elles alloient encore desoler la Campagne, & enlevoient aux Païsans les denrées qu'ils apportoitent aux marchez, ou l'argent provenant de la vente qu'ils en avoient faite, lorsqu'ils s'en retournoient; que non contents de ces mauvais traitemens, on demandoit encore aux Provinces, & aux Villes des sommes considerables, tantôt au nom des Anglois, tantôt en celui des Etats

*Submission
des Etats de
Flandres en-
vers les Hol-
landois.*

Ge-

Generaux, tantôt pour la Maison d'Autriche, & qu'enfin ils ne sçavoient pas encore à quelle Puissance ils étoient soumis; Et que leur étant impossible de payer en tant d'endroits, ils supplioient Leurs H. P. de se regler avec les autres Alliez, pour qu'ils pussent sçavoir qui sont ceux qu'ils doivent aujourd'hui envisager comme leurs Maîtres, & leur demander la moderation des taxes & la justice que des Souverains doivent à leurs Sujets.

Leurs remontrances & leurs supplications furent prises en deliberation; mais l'on ne s'est pas aperçû jusques à present, qu'on leur ait donné aucune satisfaction, & l'on mande de ce País-là que la désolation & la misere y vont en augmentant.

III. On a fait un détachement de deux hommes par Compagnie de l'Infanterie de Hollande, pour servir de recrues aux Regimens de la même Nation qui sont en Portugal ou en Espagne; Ce détachement, (qui n'a composé que 15. à 16. cens hommes,) fut embarqué au Texel au commencement de Janvier; & le Vice-Amiral Vander-Goës, qui a ordre de conduire ces troupes en Portugal, escorte en même tems, avec son Escadre, plusieurs Vaisseaux marchands qui vont aux Indes.

IV. Les Etats Généraux ont résolu d'augmenter leur Cavallerie de huit hommes par Compagnie; cette proposition a été trouvé plus avantageuse, que celle de faire lever six nouveaux Regimens de Cavalerie, qui étoit l'avis de quelque Député, parce qu'on a plusieurs experiences, que les nouveaux Corps ne rendent jamais de si utiles services comme font les anciens.

V. Depuis que l'abdication du Roi Auguste a été connue à la Haye, on y a tenu plusieurs Conférences secrètes entre les Ministres de l'Empereur, ceux d'Angleterre, de Portugal, de Savoye, & quelques autres; mais l'Envoyé du Roi Auguste n'y a pas été appellé; ce qui fait comprendre que les Alliez se défient autant de lui, que du Sieur Palm qui est Envoyé Extraordinaire de Suede, qui fait aussi la fonction de Ministre du nouveau Roi de Pologne. Il est certain que la Paix de Saxe, & le grand armement qu'on y fait aussi bien qu'en Suede, intrigue & inquiete beaucoup les Puissances Alliées; & leur fera, dit-on, changer partie des projets qui furent mis sur le tapis pour la Campagne prochaine, avant que Milord Marlborough passât en Angleterre. Certains avis particuliers disent même, que si la réponse que les Députez des Etats Generaux firent dernièrement à la lettre de Mr. de Baviere * n'étoit pas envoyée, on lui en feroit une, qui seroit conçue en d'autres termes.

V I. Sur la disposition où l'on voit le Roi de Prusse, de vouloir prendre possession de la Baronnie de H. rital, pendant qu'une partie de ses Troupes sont en quartier d'hiver dans ce voisinage, les Etats Generaux ont envoyé ordre au Comte d'Albemarle, qui commande à Liege, de s'opposer à cette possession, au cas qu'on n'eût point d'égard aux remontrances qu'ils ont faites au Ministre de ce Roi; L. H. P. ne voulant pas souffrir qu'on s'empare de cette Baronnie, jusques à ce qu'on ait terminé les différens que les trois heritiers du feu Roi Guillaume ont fait naître

*Ordre des
Etats Gene-
raux contre
les Heritiers
du Roi Gus-
taume.*

* Voyez Janvier pag. 55.

naître entr'eux. Les pretendans à cette Succession font : le Roi de Prusse , le Prince de Nassau Gouverneur hereditaire de Frise, & le Prince de Nassau-Siegen.

ARTICLE VIII.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses.

I. **V**Oici l'extrait de la lettre d'un Medecin de Verdun sur un sujet assés singulier; si quelques Scavans entreprennent d'expliquer ce prodige, & qu'on nous en communique les observations, nous en ferons part au public.

*Remarques
sur un sang
mêlé de lait.*

Il y a quelques années que je fus appellé pour voir une femme âgée d'environ 50. ans, attaquée d'une fièvre continuë, avec un grand mal de tête, des points ou douleurs de côté, montant vers les clavicnes, sans qu'elle pût rien expectorer, si ce n'est quelques flegmes crus, aqueux, & sanguinolens. Je lui fis ouvrir la veine le second jour de sa maladie, il en sortit un mélange de lait ou de chile & de sang, en sorte que dans 8. onces de liqueur qu'on lui tira, il y en avoit au moins six, qui quelques heures après parurent comme du lait caillé; les autres deux onces au fond du plat paroïssent être d'un sang rouge brun, d'une consistance grossiere & visqueuse.

Sur le soir du même jour je fis réiterer la saignée, à cause de la violence des symptomes de la maladie: Dans cette seconde évacuation il parut encore beaucoup de lait, & étoit au moins en égale quantité avec le sang. Le lendemain matin, troisième jour de la maladie, on ouvrit encore la veine; il en sortit un sang toujours visqueux, au dessus duquel nageoit

une serofité semblable au petit lait. La malade étoit fort foible; on lui donna ensuite quelques cordiaux tempérés; elle usa aussi du Lock composé avec l'huile d'amande douce, sirop de Coquerico &c. elle eut ensuite une abondante expectoration avec une sueur critique, qui lui survint le septième jour; cette observation est d'autant plus curieuse, qu'il n'y a rien de pareil dans aucun de nos Auteurs.

II. Les observations de ce Medecin m'obligent de communiquer au public une autre remarque qui me paroît digne de l'examen de la Medecine: j'étois dernièrement chez une Dame qui m'assura qu'un de ses fils au moment qu'il vint au monde, avoit les mamelles remplies de lait, qu'en les lui pressant tant soit peu, ce lait rejalloit comme s'il étoit sorti du teton d'une nourrice, & que l'on fut plusieurs jours à vider les mamelles de cet enfant lors qu'on l'enmaillotoit. On pouvoit sans mentir nommer cette liqueur, *lait virginal*.

*Un enfant
nouveau né
a du lait
dans les ma-
melles.*

III. Au commencement de cette année 1707. il a paru à Paris une nouvelle Edition du *Dictionnaire de Moreri*; on a lieu d'espérer que le Pere Ange Rafart. Ex-Provincial de l'Ordre des Augustins Dé. haussé, qui en a eu la conduite, lui aura donné le degré de perfection où l'on a beaucoup de peine de porter ces sortes d'ouvrages. Un Sçavant du premier ordre * qui a travaillé aux Editions qu'on a faites de ce livre en Hollande, avoué, que quelque soin & quelque exactitude que l'on apporte dans la composition de ces Ouvrages on laisse toujours aux nouveaux Editeurs

*Dictionnaire
de Moreri
corrigé &
augmenté
par le Pere
Ange.*

* *Mr. le Clerc.*

un champ fort ample. Il faut convenir que si l'on a jamais fait l'épreuve de cette vérité, dans quelque livre, ça été dans le Dictionnaire de Moreri, qui après un grand nombre d'éditions, se trouvoit encore bien défectueux dans celle de 1704.

Il est vrai que M. Vaultier, Auteur des deux dernières qu'on a faites à Paris en 1699. & 1704. avoit mis toute son application pour les rendre exactes; il n'avoit pas entièrement perdu sa peine, puis que le Public avoit paru content de son travail, & que le prompt débit qui se fit de ces deux Editions étoit un sûr garant du succès qu'elles avoient eu. Il s'en faloit bien, cependant, qu'il les eut purgées de toutes les fautes qu'on remarquoit dans les précédentes; il étoit nécessaire d'en faire une nouvelle pour donner à ce Dictionnaire la perfection qu'on doit espérer qu'il aura présentement.

Mr. Vaultier n'ayant pû y travailler à cause d'un voyage qu'il a été obligé de faire dans les Pais étrangers, les Libraires se sont adressé au même Religieux, de qui l'ancien Editeur avoué d'avoir été fort secouru, * & auquel il reconnoît devoir un grand nombre d'articles sur toute sorte de sujets d'Histoire & de Littérature, & non pas simplement quelques Memoires Genealogiques comme l'a avancé l'Auteur des *Remarques Critiques sur l'Edition de 1704.* Le P. Ange qui de l'aveu de M. Vaultier avoit eu tant de part à cette Edition, a été le seul chargé de celle de 1707. & y a consacré les heures que les exercices de sa regle, & les fonctions de son ministère lui ont permis d'y donner.

On

* Voyez la Preface de l'Edition de 1704.

On avoit voulu obliger les Libraires entrepreneurs de cet Ouvrage, d'attendre le retour de Mr. Vaultier, en leur representant qu'il y avoit de la justice de ne pas frustrer du produit de cette Edition, un homme qui avoit si utilement travaillé pour eux & pour lui, dans celles de 1699. & de 1704. Cette remontrance fut inutile, & leur intérêt a prevalu, la rapidité avec laquelle ces deux Editions ont été débitées, leur faisant préjuger que celle de 1707. n'iroit pas moins vite; & d'ailleurs le desintéressement du P. Ange, étant un grand attrait, ils ont jugé qu'il ne convenoit pas à leurs intérêts de s'arrêter à de vains respects humains, principalement s'agissant de remplir l'attente du public; quoique Mr. Vaultier n'ait en rien contribué à l'Edition de 1707. ou a néanmoins laissé son nom à la tête de l'ouvrage, pour ne pas lui ôter la gloire qu'il s'étoit acquise dans les Editions precedentes.

On pourroit entrer dans un détail plus circonstancié du travail du P. Ange, si les limites de ce Journal, & les autres matières qui doivent y entrer, nous le permettoient. Mais nous nous contenterons d'observer qu'il y a ajoûté plus de 150. articles nouveaux; qu'il y en a une cinquantaine d'autres qu'on pourroit aussi appeller *nouveaux*, puis qu'il les a entièrement refondus, & qu'il les a si considerablement augmentez qu'ils lui apartiennent de plain droit; en effet on ne reconnoit plus ces articles dans la nouvelle Edition, que par le titre: il y a plus de cent autres articles auxquels il a donné un nouvel ordre, & qu'il a même un peu augmentez, sans parler de plusieurs petites augmentations & corrections, qui sont répandues dans le cours de l'ouvrage;

ge; il n'y a pas une feuille où un Lecteur attentif ne reconnoisse le travail du nouvel Editeur.

Parmi les Articles nouveaux ou augmentez, il y en a de très-curieux & generalement tous interessans, dont voici quelques exemples. Sous le mot *Angleterre*, on trouve le nom de tous les Princes vivans, qui ont droit à cette Couronne, & le rang auquel ils doivent y être appelez. Sous celui de *Charles XII. Roi de Suède*, on voit l'abregé de la vie de ce jeune Heros; cet Article sera pourtant imparfait, puis qu'on n'aura pas pû faire mention de la Paix brusque & glorieuse qu'il vient de conclure avec le Roi Auguste. Sous celui de l'Empereur *Leopold I.* on trouve tout ce qui s'est passé de considerable dans l'Empire sous son Regne. Dans l'Article de *Loüis le Grand*, l'on trouve la suite de la Vie de ce Monarque jusques à la prise de Nice, arrivée au mois de Janvier 1706. &c.

Il y a d'autres Articles, qui n'ont rapport qu'aux Grands Hommes, celebres par leurs Ouvrages, par les services rendus à l'Etat ou à leur patrie, & qui sont morts dans ces derniers tems. Il y en a aussi qui regardent certains Emplois ou dignitez, comme sont les *Courseurs Apostoliques*, *Datteries*, *Ordre militaire de S. Loüis*, *Ordre Teutonique*, *la Rotte*, *Tribunal de Rome*, *Vicaires des Papes*, &c. Il y a de même quelques Articles touchant la Geographie, dont les uns sont nouveaux & les autres fort augmentez.

Enfin, on y trouve des Articles de Genealogie, qui sont d'un genre contre lesquels on a toujours beaucoup crié. Peut-être qu'en cette occasion les Critiques n'ont pas tout le tort: Il y a long-tems que le Public est en posses-
sion

Matières du tems. Février 1707. 129
Non d'être trompé sur ce chapitre ; & ce n'est pas
sans sujet qu'on a dit, que dans toutes les
Cours de l'Europe on trouve de ces gens,

*Qui sans cesse occupez de leurs vaines chimeres,
Prônent toujours leur rang ou celui de leurs Pe-
res,*

*Qu'on les voit s'applaudir de cent impertinences,
Observer avec soin de fieres contenance,
Et jeter de travers des regards dédaigneux,
Sur ceux que la fortune a mis au dessus d'eux.
On en trouve beaucoup, qui de leurs Armoiries,
Vont fatiguer la Cour avec leurs reveries ;
Et par de vains discours d'un Blason annuyeux,
Chez tous les Souverains prétendent des Ayeux.*

Les soins & l'exactitude du Pere Ange , à di-
stinguer les Memoires qu'on lui a fournis sur
cette matiere , semblent devoir nous rassurer
là-dessus : Je ne sçai s'il aura pû satisfaire le
goût de certains Lecteurs de mauvaise humeur,
qui prétendent que ces sortes d'Articles ne sont
pas de la competence d'un Dictionnaire ; mais
outré les raisons que Mr. Vaultier allegua dans
le Projet qu'il publia, & qui tint lieu de Préfa-
ce à son Edition de 1704. où il prétend d'éta-
blir , que les Genealogies sont une partie essen-
tielle d'un Dictionnaire, dans lequel, dit-il, on
doit découvrir d'un coup d'œil , tout ce qui
regarde l'Histoire universelle & particuliere :
On pourroit ajoûter , que ces sortes d'Articles
contribuent fort souvent au débit d'une Edi-
tion, à cause de l'interêt que des famil-
les considerables y prennent , & qu'un Ouvrage
que les seuls Sçavans achètent , dédommagent
trés-rarement les grands frais que les Libraires
sont obligez de frayer. L'unique secret pour faire

1301 *Journal Historique sur les*
quelque profit sur une Edition, c'est d'y chercher à satisfaire le goût de tout le monde; heureux qui peut y réussir! Mr. Bayle a fait cette remarque avant moi dans son Dictionnaire critique, & je ne fais qu'employer les mêmes raisons dont il s'est servi, pour justifier sa conduite à l'égard des Articles Généalogiques employez dans son Ouvrage.

Le P. Ange s'est appliqué à distinguer les degrez des principales Maisons, sur tout celles des Souverains, & celles qui ont été fort illustrées: Il en a aussi distingué les différentes branches, comme il fit dans la precedente Edition à l'égard des Maisons de *Nassau*, des *Rhingraves*, de *Sarvoie*, de *Saxe*, & de quelque autres de ce rang. Il y a peu de Maisons considerables en Europe, où le nouvel Editeur n'ait reformé ou ajouté quelque chose d'essentiel sur les Mémoires, qui pour la pluspart lui ont été fournis par les personnes interessées. Ainsi, un Lecteur judicieux ne doit pas imputer au P. Ange ce que la vanité ou l'amour propre auroit pu faire glisser dans quelques-uns de ces Articles. Voilà ce que nous pouvons dire d'un Ouvrage si connu & si necessaire à ceux qui aiment tant soit peu la Litterature; quelque perfection que le Pere Ange ait tâché de lui donner, il est certain que la Paix qui terminera la guerre qui divise aujourd'hui l'Europe, fournira matiere à de nouvelles augmentations de ce Dictionnaire, & à mesure que les siècles s'écouleront cet Ouvrage grossira considerablement.

*Histoire
de la Poësie
Françoise.*

IV. On a imprimé depuis peu à Paris, chez le Sieur Giffart Libraire rue S Jaques, un Livre nouveau, qui a pour titre, *Histoire de la Poësie Françoise*. Mr. l'Abbé Merveyn, qui en est l'Auteur, nous enseigne quelle est l'origine de la

Matières du temps. Fevrier 1707. 131
 la Poësie, des Comedies, des Tragedies, & nous en cite les premiers Auteurs, & ceux qui ont perfectionné cet Art : Il dit entre autres, que Moïse est le premier de tous les Poëtes à qui David, Salomon & d'autres Prophètes, succederent. Il nous instruit du genie des principaux Poëtes, tant Grecs, Latins, que François; il nous donne même quelques fragmans de Poësie Française, tant ancienne que moderne; il nous dit que Dorat fut le premier qui montra aux François la transposition des noms, qu'on a appelé *Anagramme*, & raporte à ce sujet les Vers que Colletet envoya autrefois à Ménage, pour lui faire comprendre que les Anagrammes n'étoient pas de son goût; voici comme il s'en explique.

*J'aime mieux, sans comparaison,
 Ménage, tirer à la Rame,
 Que d'aller chercher la raison,
 Dans les replis d'une Anagramme:
 Cet exercice Monacal,
 Ne trouve son point vertical,
 Que dans une tête blessée;
 Sur le Parnasse nous tenons,
 Que tous ces renverseurs de noms,
 Ont la cervelle renversée.*

Mr. l'Abbé Merveſiu n'a pas borné sa description historique, sur les seuls hommes qui ont excellé dans la Poësie, il nous parle aussi de plusieurs Dames qui l'ont cultivée avec succès & applaudissement; il cite entre autres la Comtesse de la Suze, qui s'étant séparée de son Mari, & ayant abjuré la Religion de Calvin, cela obligea la Reine Christine de Suede, de dire agréablement, que *Madame de la Suze s'étoit faite Catholique, pour ne plus voir son Epoux ni en ce monde ni en l'autre.*

Madame & Mademoiselle des Houlières , Mademoiselle de Scudery , Madame de Ville-Dieu , & Madame Saint Firmin , sont mises au nombre des beaux esprits citez par nôtre Auteur. Au reste l'ouvrage dont nous parlons est écrit avec beaucoup d'éloquence & d'un stile fort coulant. L'Auteur à la fin de son livre, nous donne quelques observations sur l'établissement des Accademies d'Avignon , de Soissons , d'Arles , de Ville-Franche , de Nîmes, de Toulouse &c.

V. Nous parlâmes dans le quatrième Tome de cet ouvrage * de deux Accademies naissantes , l'une à Nancy , Capitale de la Lorraine , & l'autre à Montpellier Ville celebre de Languedoc : La premiere n'a encore donné aucunes marques de son établissement , qui jusques ici a même paru indéterminé ; mais la seconde commence déjà de fleurir , & de se rendre recommandable , non seulement en France, mais aussi chez la plupart des Sçavans de l'Europe.

Le 10. du mois de Decembre, cette Accademie de Montpellier , érigée sous le nom de *Société Royale des Sciences* , fit sa premiere ouverture publique, ayant pour President Mr. l'Evêque de Montpellier , de l'Illustre Maison de Colbert Croissi. Le Sr. de Plantade, Directeur de la même Accademie pour l'année 1706. prononça un discours Accademique, qui fut applaudi de tous les Auditeurs; ensuite duquel les Sieurs Clapier & Chicoine au firent deux sçavantes Dissertations , auxquelles le Sieur Plantade repliqua avec le même applaudissement. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici les noms des Accademiciens honoraires , & des

Acca-

* Pages 303. & 447.

Matières du sems. Février 1707. 133
Accademiciens affociez dans ce nouvel éta-
blissement.

*Accademi-
ciens de
Montpellier*

Accademiciens honoraires.

Mr. le Goux de la Berchere, Archevêque
de Narbonne.

Mr. Colbert de Croissi, Evêque de Mont-
pellier.

Mr. le Marquis de Castre, Lieutenant de
Roi en Languedoc, & Gouverneur de Mont-
pellier.

Mr. de la Moignon de Basville, Conseiller
d'Etat ordinaire, & Intendant en Languedoc.

Mr. L'Abbé Bignon, Conseiller d'Etat or-
dinaire, dont le seul nom fait l'éloge, lequel
s'est déjà rendu celebre chez tous les Sçavans
de l'Europe, tant par son propre merite, par
son éloquence, que par sa profonde érudition.

Et Mr. Bon Conseiller en la Chambre des
Comptes de Montpellier.

Les Accademiciens associés sont,

Mrs. Clapiers, de Plantade & l'Abbé Lucan
pour les Mathematiques.

Mrs. Astruc, la Perronie & Gondange pour
l'Anatomie.

Mrs. Riviere, Matte & Gauteron, pour la
Chimie.

Les Boranistes sont, Mrs. Chicoineau, Ma-
gnol & Nifolle.

Et les Physiciens, Mrs. Chirac, Ridoux &
Icher.

Mr. Gauteron a été nommé Secretaire per-
petuel de cette celebre Societé.

VI. Le Sr. Brice Antoine, Marchand Libraire
à Metz, vient de donner au Public une nou-
vell e édition d'un livre de pieté, sous le titre
*d'Heures contenant l'Office de l'Eglise, avec des
prieres & des instructions tirées de l'Escriture*

*Heures de
Metz.*

Cet ouvrage est rempli d'une onction véritablement Apostolique ; on y aperçoit par toute la pieté & le zèle de ce Prelat pour l'instruction de son troupeau. Pour donner une juste idée de l'utilité, & du succès de ce livre de dévotion, il suffira de dire qu'on n'y a rien oublié de tout ce qui peut nourrir & augmenter la pieté des Chrétiens ; & que depuis deux ans il s'en est débité plusieurs Editions in 12. & in 32. dans lesquelles le Libraire a employé de fort beau papier, & un caractère très-net, qui sont les qualitez nécessaires pour rendre recommandable des ouvrages de cette nature, & qui contribuent toujours beaucoup à la beauté, & à la vente d'un livre. Il y en a presentement sous la presse une nouvelle Edition grand Octavo en gros caractère.

VII On m'a donné avis qu'on avoit imprimé à la Haye un livre dédié à S. A. R. de Lorraine, sous le titre de *Cabinet Romain*, enrichi de quantité d'estampes, & de raiiles douces. On promet en même tems d'en donner bien tôt une seconde partie qui comprendra les Antiquitez Romaines qu'on a trouvées en Lorraine, & dans les Evêchez de Metz, Toul, & Verdun. Comme je n'ai pas encore vû ce livre, je laisse à ceux qui l'ont lû, de juger de son merite, & de l'utilité qu'en peut tirer le public.

ARTICLE IX.

Qui contient la naissance, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.

I. N Ous avons déjà anoncé dans l'article second de ce Journal, la naissance de Mr. le Duc de Bretagne, fils de Mr. le Duc de Bourgogne, petit fils de Monseigneur le Dauphin, & arriere petit fils du Roi T. C. Loüis XIV. Madame de Bourgogne, qui s'apelle Marie Adelaïde de Savoye, fille aînée de Victor Amedé Duc de Savoye, épousa en 1696. Loüis de France Duc de Bourgogne, fils aîné de Monseigneur le Dauphin : Le 5. du mois de Juin 1704 Madame de Bourgogne accoucha d'un Prince, qu'on nomma aussi *Duc de Bretagne*, qui mourut le 13. Avril 1705. Le second Prince qu'Elle vient de mettre au monde prit naissance le 8. Janvier 1707. à sept heures & un quart du matin ; Le Roi lui donna le nom de *Duc de Bretagne* dès qu'il fut né.

Naissances.

La Comtesse Annone, parente du Pape, accoucha d'un fils à Rome au commencement du mois de Decembre.

Le 25. du même mois, la Margrave de Brandebourg, Epouse du Prince Albrecht, mit au monde une Princesse à Berlin.

Nous n'avons aucun mariage de distinction à anoncer ce mois-ci ; Peut-être que les plaisirs du Carnaval nous en fourniront quelques-uns pour le mois prochain.

II. Don Pedro, second du nom, Roi de Porugal, mourut à Alcantara, Maison Royale. *Morts.*

le scituée à une lieuë de Lisbonne, le 9. du

mois de Decembre 1706. Ce Prince étoit né le 24 Septembre 1648. L'imbecilité d'Alphonse son frere aîné, ayant obligé les Etats de Portugal de s'assembler en 1667. le déclarerent incapable de regner, & adjugerent, par une delibération des trois ordres, la Couronne à Don Pedro, qui la refusa genereusement, disant que son frere ayant été couronné, il n'y avoit que Dieu qui put le depouiller de sa Couronne, pour lui en donner une plus glorieuse: que cependant pour le bien de l'Etat il en prendroit le Gouvernement, sous le titre de Regent, & le continua de même jusqu'en 1683. que ce Roi infirme mourut.

Pendant sa Regence, ce Prince épousa Elisabet Françoisse de Savoye, fille de Charles Amedée de Savoye, Duc de Nemours, & d'Elisabet de Vendôme, dont il eut une Infante, qui est morte sans avoir été mariée. Peu de gens ignorent les chagrins qu'elle eut de voir rompre son mariage avec le Duc de Savoye d'aujourd'hui, à qui elle avoit été fiancée, & de ce que son pere avoit épousé en secondes nœces en 1687. Marie Sophie Elisabet de Nieubourg, parce que les fruits de ce mariage l'éloignoient de la Couronne. Les infortunes qui accompagnerent son chagrin, furent aussi les causes de sa mort à la fleur de son âge.

Pour revenir au Roi dont nous anonçons la mort, il a regné tranquillement, & gouverné ses peuples dans la paix & l'abondance du commerce, depuis l'année 1668. qu'il signa la paix avec les Espagnols, en qualité de Regent, jusques en 1704. qui après avoir reconnu Philippe V. Roi d'Espagne, & fait
un

un Traité d'Alliance avec lui, la rompit sans aucune apparence de fujet, pour se joindre aux Anglois & aux Hollandois, qui l'avoient flatté de mettre une fille qu'il avoit de son second mariage, sur le Trône d'Espagne, en la mariant avec Charles Archiduc d'Autriche; mais cette Infante mourut quelques jours avant que l'Archiduc eut débarqué à Lisbonne. Le Roi de Portugal a laissé trois fils, dont l'aîné, qui, jusques à present a porté le titre de Prince de Bresil, lui a succédé sous le nom de *Jean V.* il vint au monde le 24. Octobre 1689. Le second s'appelle François-Xavier Antoine, né le 25. Juin 1691. & le Cadet se nomme Antoine-François-Benoît-Leopold-Theodore-Henri, qui prit naissance le 15. Avril 1695. On remarque que ces trois Princes portent tous le nom de *François* & d'*Antoine*; car le premier se nomme Jean-François Antoine; & qu'on ne leur a point donné celui de *Pierre* ni d'*Alphonse*, qui étoient ceux du Pere & de l'Oncle de ces Princes.

Mr. Bayle Professeur en Histoire & en Philosophie, si connu dans la Republique des Lettres, par la quantité d'ouvrages qu'il a donnés au public, mourut à Rotterdam le 28. Decembre 1706. âgé de 59. ans. Le premier ouvrage qu'il composa en Hollande fut celui qui a pour titre, *Nouvelles de la Republique des Lettres*, qu'il commença au mois de Mars 1684. son Dictionnaire Critique & quelques autres ouvrages qui l'ont suivi, lui ont attiré des Censeurs sur les principaux Dogmes de la Foi; non seulement parmi les Docteurs Catholiques, mais aussi parmi les Sçavans de la Communion; & si effective-

ment il avoit les sentimens dont on l'accuse à l'égard de la Divinité, on pourroit seurement conclure qu'ils n'étoient pas orthodoxes chez les Protestans non plus que chez les Catholiques. Il seroit peut-être à souhaiter qu'on eût banni il y a long-tems la dispute des Ecoles en matiere de Theologie, & qu'on n'eût jamais admis dans le public, aucun Livre de Controverse; Car il est certain que la plupart n'ont servi qu'à égarter du chemin de la verité ceux qui le suivoient, ou qui l'auroient repris aisément, sans ces fausses lumieres, qui sous pretexte de les guider en ont entraîné plusieurs dans le précipice, dont on se seroit aisément garentis, en suivant d'un pas ferme la route des Apôtres. Un de nos Auteurs, dans un ouvrage moderne, dit, en parlant de la contrariété des sentimens des Philosophes sur les choses naturelles:

*Entr'eux s'entretenant de choses naturelles,
Combien d'opinions? autant que de Cervelles;
L'un dit que la nature a le vuide en horreur,
L'autre le refutant, dit que c'est une erreur.
Celui-ci, dont l'esprit se remplit de fantômes,
Soutient que l'Univers n'est qu'un concours
d'atomes.*

*Ceux-là de leurs raisons font agir les efforts,
Pour nous persuader des substances sans corps:
Ce que je trouve enfin de plus insupportable,
C'est qu'en mœurs & morale ils n'ont rien
de semblable.*

Mr. le Marquis de Cauviffon de la Maison de Levi, Lieutenant Général & Commandant du Haut Languedoc fut attaqué d'une si violente Colique, étant à Versailles le 31. du Mois de Decembre, que les dou-
leurs

leurs lui firent terminer le cours de sa vie avec celui de l'année.

Le Marquis de Sainte-Hermine, mourut aussi à Versailles le 7. Janvier : Il étoit Lieutenant Général.

Dame Marie Madelaine Porcher, Epouse de Messire Michel Saunier, Conseiller du Roi & President à la Cour des Aydes de Paris, est morte depuis peu ; elle joignoit à une naissance considérable, (qui l'allioit à une partie des meilleures Maisons du Parlement de Paris,) un esprit très-éclairé & un cœur plein de droiture. La pauvreté ou l'infortune étoient un titre légitime pour avoir accès chez cette Dame ; Il suffisoit d'être malheureux, pour meriter son attention, & ressentir les effets de sa charité. La famille de Mr. le President Saunier s'est depuis longtems distinguée dans la Robe ; Son pere étoit connu dans tout le Royaume par l'étendue de ses lumieres, & par le bon usage qu'il en faisoit ; le gout qu'il avoit pour les Sciences les plus abstraites & du plus difficile usage, l'avoient rendu un des plus habilles hommes de son tems : il avoit assemblé une Bibliothèque très-nombreuse, qui étoit ouverte à tous ceux qui s'attachoient à l'étude & à cultiver les belles lettres.

Mr. le Comte de Flamarin, de la Maison de Groffolles, une des plus anciennes du Condomois, mourut au mois de Decembre en Espagne (où il s'étoit retiré il y a quelques années, après avoir eu le malheur de se trouver engagé dans un Duel.) Il avoit épousé Dame N.... le Tellier, sœur Uterine de Mr. le Cardinal le Camus, de Mr. le premier President de la Cour des Aydes de Paris,

Journal Historique sur les
Paris, & de Mr. le Lieutenant Civil. Il avoit eu de ce mariage le Comte de Flamarin Guidon des Gendarmes d'Orleans, qui fut tué il y a quelques années.

Le 4. Janvier 1707. le Prince Louïs Guillaume Marquis de Bade, Prince de l'Empire, Gouverneur de Raab, & Commandant General des Armées de l'Empire, mourut dans son Château de Rastadt, après une maladie de plusieurs mois. Ce Prince s'étoit acquis beaucoup de reputation, tant en Hongrie que sur le Rhin, & si ses progrès n'ont pas égalés ceux de quelques autres Generaux de l'Europe, personne n'ignore qu'il n'y avoit pas de sa faute, & qu'il ne falloit pas l'imputer ni à sa bravoure, ni à sa capacité; mais plutôt à la defunion & à la lenteur des differentes Puiffances qui fournissoient les Troupes dont son Armée étoit composée. La Maison de Bade est très-ancienne dans l'Empire, & y étoit connue dès le dixième Siècle. Au commencement du seizième Siècle, cette Maison fit deux branches; celui dont nous anonçons la mort étoit de l'ainée, qu'on nomme *Bade-Baden*; l'autre est connue sous le nom de *Bade-Dourlach*; celle-ci suit les sentimens de Luther; & l'autre n'a jamais voulu se séparer de l'Eglise Catholique, quelques avantages qu'on lui eût fait esperer, en cas de changement; le Prince Louïs Guillaume dont nous parlons, étoit fils aîné de Ferdinand Maximilien de Bade, & de Louïse Christine de Savoye, fille de Thomas-François de Savoye Prince de Carignan, Grand-Maître de France: Il naquît à Paris le 8. Avril 1655. (les Editeurs de Moreri se sont trompés lors qu'ils ont mis sa naissance en 1654.) Le Prin-

Matières du tems. Fevrier 1707. 141

Prince Ferdinand Maximilien fut tué par accident le 8. Octobre 1669. lors qu'étant à la chasse, son fusil se lâcha dans sa main : il laissa ses Enfants fort jeunes, ne s'étant marié qu'en 1653. mais la Princesse sa veuve, qui ne mourut que le 9. Juillet 1689. eut le tems de les élever.

Au reste s'il est vrai, (comme on le publie sourdement en Allemagne,) qu'il y ait une Ligue Protestante, la mort du Prince de Bade, est venuë tout à propos pour les Princes Liguez, puis que la Charge de Général de l'Armée de l'Empire, étant alternative, par les Concordats entre les Catholiques & les Protestans, elle doit presentement être remplie par un Prince Protestant ; Ceux qui y prétendent aujourd'hui, sont le Prince de Bareith, le Langrave de Hesse, & le Duc de Hanover.

Nous parlerons le mois prochain, de la décision faite en Cour de Rome au sujet de la double Election d'un Evêque de Munster; de même que de quelques autres matieres interessantes.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Février 1707.

ARTICLE I. <i>Espagne.</i>	pag. 69	
ARTICLE II. <i>France</i>	76	
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	82	
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	88	
<i>Lettre écrite de Berlin sur les motifs de la</i>		
<i>Paix de Pologne.</i>		89
ARTICLE V. <i>Pologne.</i>	96	
ARTICLE VI. <i>Angleterre.</i>	107	
ARTICLE VII. <i>Hollande.</i>	120	
ARTICLE VIII. <i>Litterature.</i>	124	
ARTICLE IX. <i>Naissances & morts des</i>		
<i>personnes Illustres.</i>	135	

Fautes à corriger en Decembre 1706.

Page 432. ligne 34. *en 1610.* lisez *en 1600.*
pag. 436. *Jaques I.* lisez *Charles I.*

Et en Janvier 1707.

Pag. 37. lig. 26. *& d'en donner,* lisez *& promes*
d'en donner. pag. 46. lig. 2. *de,* lisez *des.* pag.
48. lig. 24. *qu'elles auroient,* lisez *qu'elle au-*
roit. pag. 53. lig. 26. *députex,* lisez *député.* pag.
58. lig. 34. *un bévüë;* lisez *une bévüë.*